



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2013



FRANÇOIS DAGNAUD
Maire du 19^e
arrondissement de Paris
Président du Syctom,
l'agence métropolitaine
des déchets ménagers,
de 2001 à 2014

Depuis plusieurs années, le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, s'est donné comme priorité de réduire les déchets à la source, en déployant le plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 » et en accompagnant ses collectivités adhérentes dans leurs programmes locaux de prévention. Outils et campagnes de sensibilisation, soutiens aux projets de réemploi, promotion de l'éco-conception... Les actions se sont multipliées sur notre territoire, comme autant de réponses aux nouveaux enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets.

Tout en endossant ce nouveau rôle d'animateur de la prévention, le Syctom a concentré son action sur le développement du tri et du recyclage à travers des soutiens financiers pour les collectivités adhérentes, l'expérimentation de nouveaux types de collecte et de valorisation et la mise en service de centres de tri performants.

Parallèlement, afin d'assurer la continuité du service public, le patrimoine industriel a été conforté, grâce à des travaux d'envergure dans les équipements existants. De nouveaux projets ont été lancés dans l'objectif de diversifier les modes de traitement des déchets et de développer leur valorisation.

Cette politique ambitieuse, le Syctom l'a conduite dans le cadre d'une gestion rigoureuse, dont témoignent la faible progression de la contribution budgétaire des communes et un fort désendettement. Il a également veillé à l'inscrire dans une démarche de collaboration et de mutualisation avec l'ensemble des partenaires locaux. Autant de bases solides, qui permettent aujourd'hui au Syctom d'envisager sereinement l'avenir, en se concentrant sur sa mission d'écologie urbaine solidaire, au service des collectivités et des habitants de la métropole.

Au terme de ces deux mandatures au cours desquelles j'ai eu l'honneur et le privilège de présider le Syctom, je crois que l'ensemble des élus et des équipes peuvent être fiers du chemin parcouru. Souhaitons bonne route et pleine réussite aux nouveaux acteurs du Syctom.

Sommaire

- 4 Un service public d'écologie urbaine à l'échelle métropolitaine
- 6 Faits marquants 2013
- 8 La gestion des déchets
- 10 Quels déchets sont traités par le Syctom et dans quelles proportions ?

12 AGIR EN AMONT DU TRAITEMENT

14

Accompagner les collectivités

- 14 Un soutien méthodologique
- 15 La prévention en actions
- 16 Les Territoires à fort potentiel

17

Sensibiliser la population

- 17 Expliquer nos métiers et partager nos projets
- 18 L'accent sur la prévention
- 18 Le tri en campagne

19

Soutenir les dispositifs de collecte

- 19 Des dispositifs renforcés
- 20 De nouveaux types de collectes de déchets à l'essai
- 20 Le soutien des éco-organismes



HERVÉ MARSEILLE
*Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Meudon
Président du Syctom,
l'agence métropolitaine
des déchets ménagers,
depuis le 4 juin 2014*

Avant toute chose, je tiens à rendre hommage aux grandes qualités humaines et au formidable travail accompli durant les deux précédentes mandatures par François Dagnaud, président infatigable dans la recherche du consensus constructif qu'il a toujours su privilégier, pour lier les cinq territoires du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, dans un destin commun.

En prenant part, en cours de route, au rapport sur les activités du Syctom pour l'année 2013, je félicite également les équipes en place pour leur engagement en faveur du service public d'élimination des déchets et la multiplicité des actions mises en œuvre, notamment pour répondre aux défis de la réduction des tonnages.

De nouveaux enjeux attendent le Syctom dans les prochaines années, et en premier lieu celui de la gouvernance qu'il nous appartient désormais de construire aux côtés de la future métropole du Grand Paris. Le Syctom, comme tous les autres grands syndicats techniques d'Île-de-France, devra faire entendre sa voix et son histoire, pour peser à sa juste place dans les travaux de préfiguration de la future métropole qui s'ouvrent actuellement. Il est essentiel d'assurer aux habitants la pérennité et la qualité du service public de gestion des déchets, tel qu'il est actuellement rendu par l'ensemble des collectivités.

Le Syctom pourra s'appuyer sur les bases d'un dialogue existant avec l'ensemble de ses interlocuteurs locaux, pour garantir la cohérence et l'efficacité des politiques déchets, en renforçant la collaboration avec ses syndicats primaires, le SYELOM et le SITOM93, en développant la mutualisation des moyens de traitement avec le SIGIDURS (95), le SIEVD (94) et pourquoi pas, avec d'autres syndicats présents sur le territoire régional. Le Syctom s'est doté d'outils permettant d'optimiser l'organisation territoriale, comme par exemple le PACT déchets (Programme d'Amélioration de la Collecte et du Traitement) qu'il faudra impulser. Notre effort doit également porter sur le dynamisme du tri sous toutes ses formes, pour recycler toujours plus et mieux, et bien entendu, sur notre capacité à renouveler les grands outils de traitement au plus près des déchets produits sur notre territoire.

Plus que jamais, la politique du Syctom devra s'appuyer sur ses valeurs fondatrices, la solidarité territoriale et la concertation avec les collectivités, les acteurs locaux et les habitants, et sur le soutien affirmé des pouvoirs publics aux niveaux national et régional.

Il nous appartient à toutes et tous, nouvellement élu(e)s, de nous investir à la hauteur de ces ambitions, pour, ensemble, inscrire notre mission dans la continuité, en conformité avec les nouveaux enjeux de société.

22 **TRAITER** ET VALORISER LES DÉCHETS

24 **Faire évoluer nos équipements**

- 24 L'amélioration continue des installations
- 24 Des impacts environnementaux limités

26 **Recycler plus et mieux**

- 26 Des capacités de tri en plein essor
- 27 L'exploration de nouveaux débouchés

28 **Transformer en énergie et en ressources**

- 28 L'alimentation des réseaux électriques ou de chauffage urbain
- 29 Des mâchefers mieux tracés et sécurisés
- 29 Étudier la valorisation des déchets organiques

30 **PARTAGER** NOS SAVOIR-FAIRE

31 **Des équipes exemplaires**

- 31 Une démarche interne d'éco-exemplarité

32 **Promouvoir l'économie circulaire**

- 32 Le soutien des actions de réemploi et d'éco-conception
- 33 Le développement de partenariats avec les grandes entreprises

33 **Faire connaître notre activité**

34 **Les nouveaux élus**

- 36 Des indicateurs financiers au vert

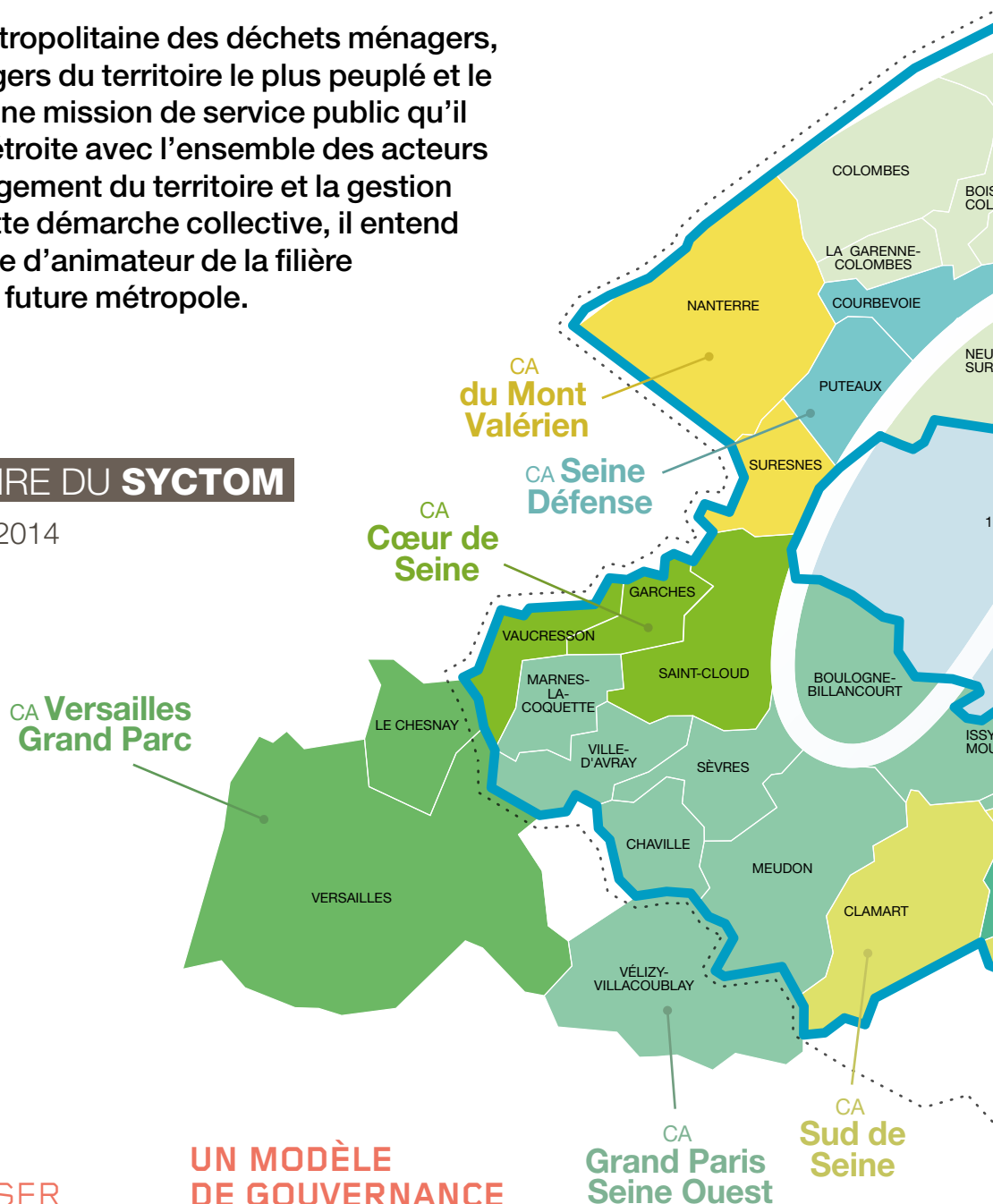
En annexe Rapport technique et financier 2013

Un service public d'écologie urbaine à l'échelle métropolitaine

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, traite les déchets ménagers du territoire le plus peuplé et le plus dense de France. Une mission de service public qu'il conduit en association étroite avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire et la gestion des déchets. Fort de cette démarche collective, il entend jouer pleinement son rôle d'animateur de la filière déchets à l'échelle de la future métropole.

LE TERRITOIRE DU SYCTOM

AU 1^{er} JANVIER 2014

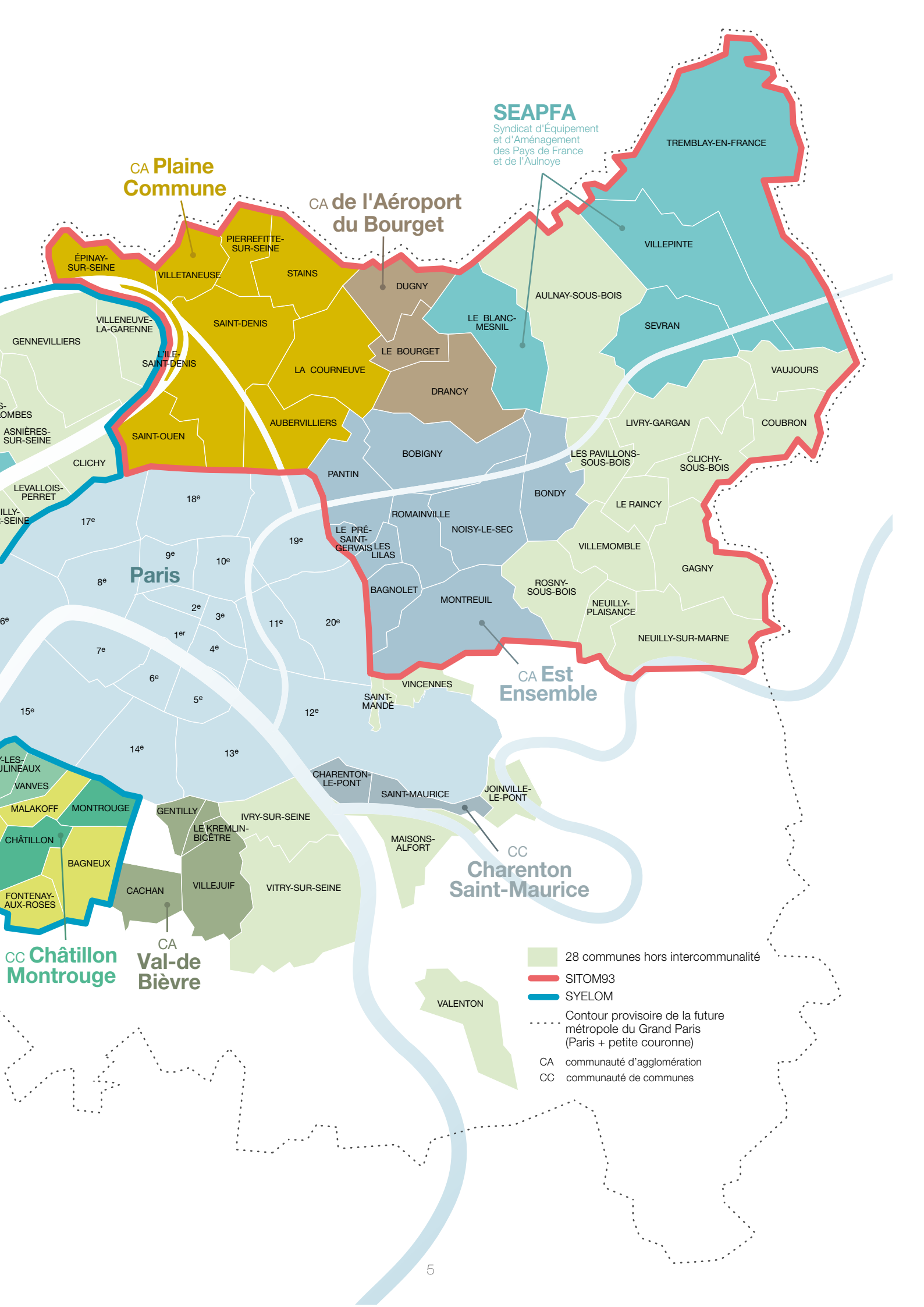


UNE MISSION:
TRAITER ET VALORISER
LES DÉCHETS DE LA
MOITIÉ DE LA POPULATION
FRANCILIENNE

répartie sur 84 communes et 5 départements franciliens : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.

**UN MODÈLE
DE GOUVERNANCE
PARTAGÉE**

avec les collectivités adhérentes, les syndicats primaires, le SYELOM et le SITOM93, et en partenariat avec d'autres syndicats franciliens, pour une stratégie cohérente de gestion des déchets de l'amont à l'aval.



SEAPFA
 Syndicat d'Équipement
 et d'Aménagement
 des Pays de France
 et de l'Aulnoye

**CA Plaine
 Commune**

**CA de l'Aéroport
 du Bourget**

**CA Est
 Ensemble**

**CC Charenton
 Saint-Maurice**

**CC Châtillon
 Montrouge**

**CA Val-de
 Bièvre**

- 28 communes hors intercommunalité
- SITOM93
- SYELOM
- Contour provisoire de la future métropole du Grand Paris (Paris + petite couronne)
- CA communauté d'agglomération
- CC communauté de communes

Faits marquants 2013

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION



AVRIL

À l'occasion de la **Semaine du développement durable**, lancement de la campagne «**j'y pense donc je trie**», avec mise à disposition pour les collectivités adhérentes et les associations de supports d'information prêts à l'emploi et d'un outil d'animation «**la valise du tri et du recyclage**».

26 ET 27 JUIN

Tournée du Syctom green tour pour promouvoir le compostage domestique, sur les marchés d'Aulnay-Sous-Bois, de Montreuil et de Colombes.

PROJET DE CENTRE DE TRI-MÉTHANISATION À ROMAINVILLE

AVRIL

Nouvelle phase de dialogue pour permettre à tous les acteurs locaux de participer à la conduite d'un projet renouvelé, suite à la décision du Tribunal Administratif de Montreuil invalidant l'autorisation d'exploiter du projet initial.

Lancement d'une étude de faisabilité de collectes des biodéchets sur le bassin versant de Romainville.

JUIN

Signature d'un protocole transactionnel avec le groupement Urbaser (prestataire choisi pour la conception, la construction et l'exploitation du centre) qui fixe les conditions de gestion du contrat, dans l'attente d'une décision du nouveau Comité syndical en janvier 2015.



2^e ÉDITION DU CONCOURS DESIGN ZÉRO DÉCHET

5 JUIN

Remise des prix aux 4 lauréats étudiants designers, ingénieurs...

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

MARS

Mise en place d'indicateurs des résultats de la collecte sélective, collectivité par collectivité, en vue d'une diffusion aux habitants.

JUILLET

Signature du contrat territorial de collecte avec Éco-mobilier.



Législation

DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

16 FÉVRIER

Installation du premier comité citoyen.

18 juillet: adoption de la synthèse des débats.

20 et 21 septembre: tenue de la Conférence environnementale.

PROJET DE LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS

19 DÉCEMBRE

Adoption définitive du projet de loi 27 janvier 2014: promulgation de la loi après saisine du Conseil Constitutionnel le 26 décembre.

Délibérations du Comité syndical

19 JUIN

Délibération sur la participation du Syctom au financement d'une étude Airparif, dans le cadre du programme d'études des niveaux de métaux du voisinage des sites industriels d'Île-de-France et spécifiquement sur le niveau d'empoussièrement et de métaux relatif au site Ivry/Paris XIII.



CENTRE À IVRY/PARIS XIII

27 JUIN
Réunion du **comité de suivi de la charte environnementale** et du comité des partenaires de la concertation.

12 JUILLET
Visite de l'usine de méthanisation de Varennes-Jarcy par les Sentinelles, des élus et techniciens de la Ville d'Ivry-sur-Seine et des représentants du Syctom.



CENTRE DE TRI À NANTERRE

5 NOVEMBRE
Réunion du comité de suivi de la charte de qualité environnementale.

PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS SUR LA THÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

26 SEPTEMBRE
Carrefour RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) organisé par la Caisse d'Épargne Île-de-France.

5 OCTOBRE
Journée de l'environnement au Blanc-Mesnil.



PROJET DE CENTRE DE VALORISATION DES BIODÉCHETS ET DES BOUES D'ÉPURATION AU BLANC-MESNIL/ AULNAY-SOUS-BOIS

MARS
Diffusion de la 1^{re} lettre d'information sur le projet (et de la 2^e en novembre).
Le 4 avril : **Réunion publique** en mairie du Blanc-Mesnil.

D'AVRIL À NOVEMBRE
Organisation d'ateliers thématiques dans le cadre de la concertation initiée par la Ville du Blanc-Mesnil avec ses habitants : le 25 avril sur la gestion des déchets ménagers et des boues d'épuration, le 5 juin sur la maîtrise des risques de nuisances olfactives, le 27 juin sur la valorisation du compost et du biogaz, le 4 juillet sur la sécurité de l'installation et les 13 et 27 novembre sur l'élaboration de la charte de qualité environnementale. Visites des stations d'épuration du SIAAP par les participants aux ateliers : Seine-Morée (Blanc-Mesnil) le 16 mai, Seine-Amont (Valenton) le 22 mai et Marne-Aval (Noisy-le-Grand) le 18 septembre.

MAI
Mise en ligne d'un site dédié au projet.

OCTOBRE
Réunion de restitution des ateliers et visites.



JOURNÉES PORTES OUVERTES

6 AVRIL
334 visiteurs au centre de tri à Paris XV, dans le cadre de la Semaine du développement durable.

25 MAI
93 visiteurs au centre de tri à Sevran.

8 JUIN
227 visiteurs au centre multifilière Ivry/Paris XIII.

14 SEPTEMBRE
259 visiteurs à l'unité de valorisation énergétique à Saint-Ouen, dans le cadre des journées du patrimoine.

12 OCTOBRE
584 visiteurs au centre de tri à Nanterre.

23 NOVEMBRE
570 visiteurs au centre multifilière Isséane, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

5010 visiteurs accueillis durant l'année pour des visites d'installation.



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

NOVEMBRE
Déploiement auprès des collectivités adhérentes du Syctom du nouveau kit de sensibilisation sur le tri et le recyclage des piles et des lampes usagées et organisation, en partenariat avec les éco-organismes, de 54 opérations de grand déstockage. Mise à disposition des collectivités de 51 drapeaux pour améliorer la visibilité des camions sur les marchés ou celle des points de collecte des déchets toxiques en déchèterie.
Mise en place pour la 2^e année consécutive de deux messages sur la réduction des déchets en toiture du centre de tri de collectes sélectives à Paris XV.

Approbation de la nouvelle convention d'adhésion avec l'éco-organisme Ecofolio relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés.
Le nouveau barème se caractérise par une incitation financière au tri et au recyclage encore plus marquée et élargit également les sortes papetières éligibles au soutien au recyclage.

Révision à la baisse du tarif des redevances 2013 (-28,1 M€) pour les communes et les intercommunalités adhérentes au Syctom.

Lancement d'un dialogue compétitif pour le marché de conception, de construction et d'exploitation du centre de tri à Paris XVII.

4 DÉCEMBRE
Intégration urbaine du centre à Saint-Ouen dans le quartier des Docks : lancement d'un marché négocié pour la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs au traitement sec des fumées.

La **gestion** des déchets

Sur le territoire du Sycotom, comment sont collectés et traités les déchets ? Qui fait quoi ?

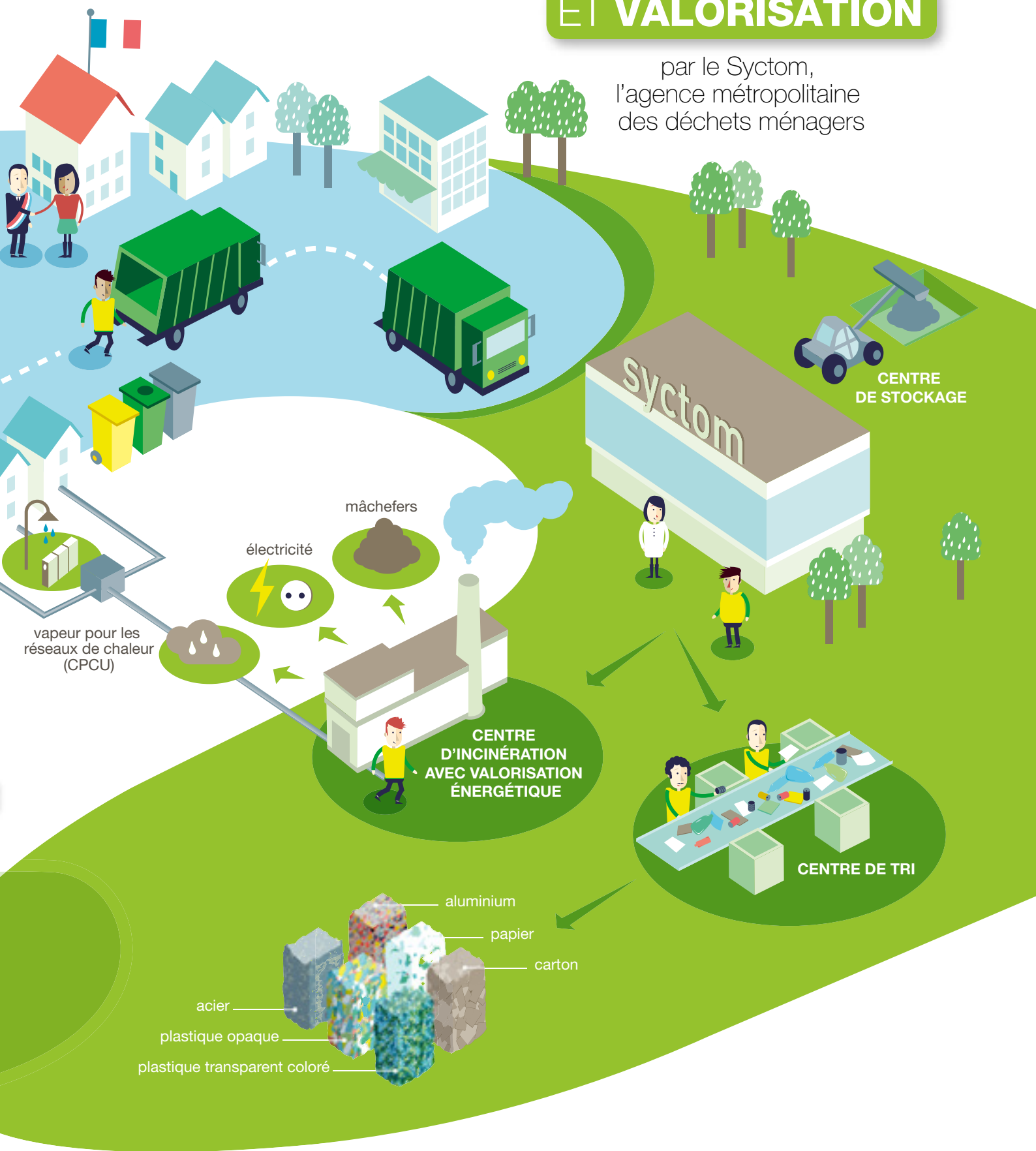
COLLECTE

par les collectivités territoriales et intercommunalités



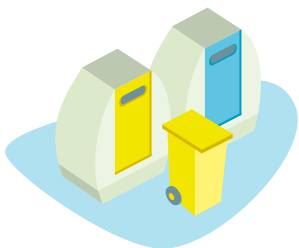
TRAITEMENT ET VALORISATION

par le Sycotom,
l'agence métropolitaine
des déchets ménagers



Quels déchets sont traités par le Syctom et dans quelles proportions ?

Le Syctom dispose d'une vision globale des collectes sélectives d'emballages et papiers à recycler et des ordures ménagères produites par les 5,7 millions d'habitants du territoire, puisqu'il assure l'intégralité de leur traitement. En revanche, d'autres flux de déchets, comme ceux issus des déchèteries ou les objets encombrants, ne sont traités que partiellement par le Syctom qui ne dispose donc pas de la totalité des données chiffrées.

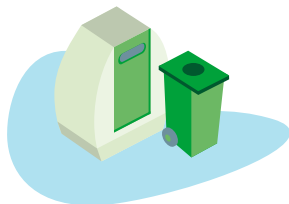


COLLECTES SÉLECTIVES

L'ensemble des collectes sélectives d'emballages ménagers et de papiers du territoire sont traités par le Syctom, prioritairement dans ses propres centres de tri et en complément dans des centres extérieurs.

TONNAGES TRAITÉS **168 198 t**

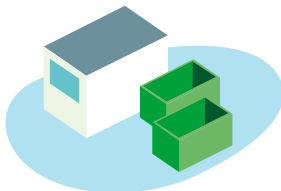
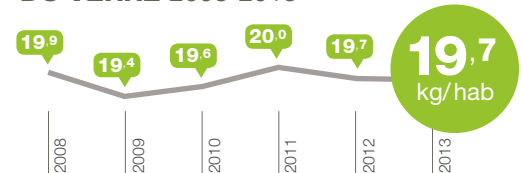
RATIO DES COLLECTES SÉLECTIVES 2008-2013



VERRE

Le verre collecté par les communes adhérentes rejoint directement les entreprises de la filière de recyclage, sans passer par le Syctom. En revanche, ce dernier dispose de données sur ce flux puisqu'il reverse aux communes les soutiens d'Eco-Emballages.

RATIO DE LA COLLECTE DU VERRE 2008-2013



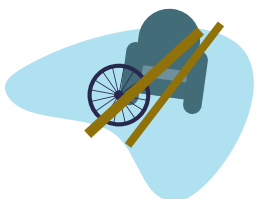
DÉCHÈTERIES DU SYCTOM

Les habitants ont à disposition 33 déchèteries sur le territoire du Syctom. Deux seulement sont gérées par le Syctom.

TONNAGES 2013

17 382 t

17 744 t en 2012



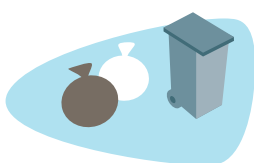
OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets encombrants comprennent les déchets collectés en porte-à-porte ou en déchèteries, les dépôts sauvages et les déchets des services techniques. Compte tenu de la disparité des organisations d'une collectivité à l'autre, seule une part de ces déchets est traitée par le Syctom. L'autre part est directement gérée par les collectivités dans le cadre de contrats avec des opérateurs extérieurs.

TONNAGES TRAITÉS **172 847 t**

TONNAGES 2012-2013

+5 000 t



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont entièrement traitées par le Syctom dans ses propres centres d'incinération avec valorisation énergétique ou dans des centres extérieurs, et en complément dans des installations de stockage.

TONNAGES TRAITÉS **1 942 180 t**

TONNAGES 2012-2013

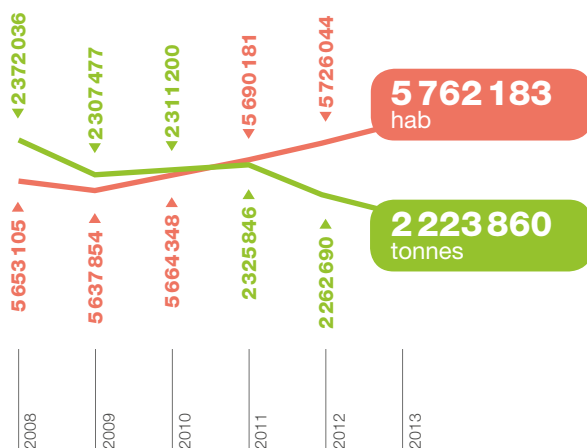
-40 000 t



QUANTITÉS DE DÉCHETS TRAITÉS*

Ordures ménagères
+ Objets Encombrants
+ Collectes Sélectives

POPULATION DU TERRITOIRE DU SYCTOM**



Malgré l'augmentation de la population sur son territoire, la quantité des déchets traités par le Syctom est en baisse, avec une **forte inflexion en 2012**.

Un résultat qui vient récompenser les efforts de prévention du Syctom et de ses collectivités adhérentes, dans un contexte économique certes difficile.

* évolution constatée sur un périmètre constant constitué de 76 communes

** population INSEE 2011 - incluant la population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire) et la population « comptée à part » (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre territoire mais qui ont conservé une résidence sur le territoire : étudiants, militaires, personnes en maison de retraite, personnes détenues en établissement pénitentiaire...) - à laquelle on applique un coefficient moyen annuel d'évolution de 0,63%/an, pour évaluer la population en 2013.

TAUX DE RECYCLAGE 2013

71%

70 % en 2012

Les quantités des collectes sélectives connaissent un **tassement depuis 2012**. Pour y remédier, le Syctom et ses collectivités adhérentes ont mis en œuvre une nouvelle campagne sur le tri en 2013. **Le taux de recyclage continue de progresser**. Ce résultat s'explique par un recul des erreurs de tri et une meilleure captation dans les centres.

TONNAGES 2013

113 199 t

112 502 t en 2012

Même si la collecte du verre reste **relativement stable depuis 2008**, elle ne progresse pas autant qu'elle le pourrait. Le verre est encore présent dans les ordures ménagères à hauteur de 6,5 %, soit plus de 100 000 tonnes qui ne sont pas recyclées.

TAUX DE VALORISATION 2013

50%

Les tonnages issus des deux déchèteries du Syctom ont connu un **léger recul** entre 2012 et 2013. En revanche, **le taux de valorisation s'est maintenu à 50 %**.

TAUX DE VALORISATION 2012-2013

+9%

La quantité des objets encombrants traités par le Syctom a augmenté en 2013. Dans le même temps, **le taux de valorisation a connu une hausse** significative, grâce aux performances de captation des matériaux dans les centres de tri dédiés.

En corrélation avec la baisse globale des déchets, **la part des ordures ménagères résiduelles a continué de baisser**. À noter la présence encore trop importante de déchets toxiques, à hauteur de 0,7 %, soit plus de 10 000 tonnes ne rejoignant pas les filières dédiées.

Enfouissement

Le Syctom a recours à des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) pour :

- une part des ordures ménagères résiduelles,
- les refus de tri des objets encombrants (matériaux non recyclables).

ÉVOLUTION 2012-2013 DES TONNAGES STOCKÉS EN ISDND

-21 000 t

SOIT

-7,8%

PART DU STOCKAGE DANS LES MODES DE TRAITEMENT 2013

(en 1^{re} destination)

7%

8 % en 2012
14 % en 2011

La part des déchets enfouis a considérablement baissé entre 2011 et 2013, de sorte que l'enfouissement ne représente plus que 7 % des modes de traitement auxquels a recours le Syctom, au bénéfice du recyclage et de la valorisation énergétique.

AGIR EN AMONT DU TRAITEMENT

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, l'enjeu n'est pas seulement de traiter les déchets mais aussi de limiter leur production à la source et d'améliorer leur collecte pour un meilleur recyclage. Le Syctom agit ainsi en amont, aux côtés de ses collectivités adhérentes, à travers deux outils de planification : le « PACT déchets* » depuis 2012 et le plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 ». Les actions de réduction et de réemploi réalisées dans ce cadre, certes conjuguées à un contexte économique difficile, ont permis d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par le Grenelle de l'environnement.

31 collectivités du Syctom engagées dans un Programme Local de Prévention, soit **92 % de la population couverte**, non loin de l'objectif de 100 % d'ici fin 2014.

-8,5% de déchets produits par habitant (ordures ménagères, collectes sélectives, verre) **entre 2008 et 2013**, dépassant ainsi les objectifs du Grenelle de l'environnement (-7 % de déchets/hab). Des résultats qui attestent d'une évolution positive des pratiques au sein des foyers.

-9 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles **entre 2012 et 2013**.

CONSOMMER
MIEUX

LUTTER CONTRE
LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

* PACT déchets
programme d'amélioration de la collecte et du traitement des déchets

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN MÉTROPOLE PRÉVENTION DÉCHETS 2010-2014

en collaboration avec l'ADEME
et la Région Île-de-France, et en
complémentarité avec les actions
des syndicats primaires (SITOM93
et SYELOM).

RAPPROCHER ET OPTIMISER L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

dans le respect des compétences
de chaque niveau de collectivité
locale, à travers le PACT déchets
(Programme d'Amélioration de
la Collecte et du Traitement) adopté
en 2012.

ENCOURAGER LE TRI DES DÉCHETS

en vue de l'objectif régional
de 47 kg/hab/an
à l'horizon 2019.



RÉDUIRE
LA NOCIVITÉ
DES DÉCHETS



COLLECTER



TRIER
RECYCLER



COMPOSTER



RÉEMPLOYER
DONNER
RÉPARER
VENDRE



ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

UNE FORMATION POUR LES NOUVEAUX AMBASSADEURS DU TRI ET DE LA PRÉVENTION

Fin 2013, le Sycotom a organisé pour la première fois une formation de trois demi-journées destinées aux nouveaux ambassadeurs du tri. Proposée gratuitement aux collectivités adhérentes, elle a pour objectif de fournir des outils et des discours communs aux nouveaux agents, mais également de créer une dynamique d'échanges. 16 nouveaux ambassadeurs du tri, issus de 8 collectivités adhérentes, ont suivi cette formation. De nouvelles sessions sont prévues en 2014.

UN SOUTIEN MÉTHODOLOGIQUE

Coaching et formations

Le Sycotom a poursuivi son dispositif de coaching pour aider les collectivités dans la mise en œuvre de leurs programmes locaux de prévention. 14 collectivités ont fait appel à cet accompagnement méthodologique animé par le bureau d'études INDDIGO, et 57 interventions ont été réalisées. En 2013, 14 nouveaux modules de formation ont été proposés aux collectivités. **Un module « argumentaires prévention »** a notamment été mis au point pour aider les ambassadeurs du tri à passer aisément du discours sur le tri à celui sur la prévention. Deux sessions collectives ont été testées en juin et juillet et seront reconduites en 2014.

Des pratiques valorisées et partagées

Les comités de suivi des plans de prévention sont l'occasion de croiser les expériences réussies et de partager les bonnes pratiques. Le Comité de pilotage annuel du plan Métropole Prévention Déchets 2010-2014 s'est tenu le 15 janvier. Les deux séminaires départementaux ont été organisés le 11 avril avec la ville



Séance de formation des ambassadeurs du tri le 24 septembre 2013

d'Aulnay-sous-Bois en lien avec le SITOM93 et le 2 juillet dans les locaux de la ville de Levallois-Perret en lien avec le SYELOM.

Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation 2013 pour la Semaine du développement durable (« J'y pense donc je trie ! ») et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (lampes, piles et batteries usagées) ont été présentées aux communicants, techniciens environnement-déchets, ambassadeurs du tri des collectivités adhérentes et associations du territoire lors de Matinales du Sycotom.

Enfin, pour améliorer la qualité des collectes de verre, **deux « Ecovoyages Verre »** ont été organisés avec Eco-Emballages en juillet et septembre. Ces journées ont permis à une vingtaine de collectivités et une trentaine d'agents de la ville de Paris d'échanger sur le sujet avec les intervenants de la filière de recyclage et de visiter l'usine de traitement du verre de Rozet-Saint-Albin dans l'Aisne.



« NOUS SOMMES SOUVENT CONFRONTÉS À DES QUESTIONS TOUTES SIMPLES DU TYPE « À QUOI SERT LE RECYCLAGE ? » CETTE FORMATION M'A PERMIS D'ACQUÉRIR UN ARGUMENTAIRE POUR APPORTER DES RÉPONSES CLAIRES »

VÉRONIQUE OZOUX
Ambassadrice du tri de
la Communauté d'agglomération Sud de Seine

Des formations sur-mesure

Dans le cadre de l'opération « **50000 composteurs** », 59 personnes (agents de collectivités, habitants, membres d'associations...) ont suivi des sessions de formation pratique de guide composteur en 2013. Pour les collectivités déjà engagées dans le programme, 12 fiches bilan ont été réalisées. 13 nouvelles collectivités ont rejoint le programme de compostage, soit un total de 32 sur les 48 collectivités compétentes pour la collecte. **7 000 nouveaux composteurs** ont été commandés en 2013, ce qui porte à 26 300 le nombre de foyers pratiquant le compostage domestique via ce dispositif.



Formation pratique de guide composteur le 2 avril 2013

LA PRÉVENTION EN ACTIONS

Des actions de sensibilisation

Le Sycotom a financé huit actions engagées par des collectivités pour un montant de près de 90 000 euros. Il a également accordé des subventions à sept actions initiées par des acteurs de terrain, pour un montant de près de 80 000 euros.

Quelques exemples d'actions

Projets des collectivités :

- **le projet pédagogique de la Maison de la Nature** de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) pour promouvoir les comportements de prévention auprès d'un large public ;
- **Châtillon et son expérience pilote de réduction des déchets organiques** avec la mise à disposition de poules pour 30 foyers de la commune ;
- **l'aide à l'achat et à l'entretien d'un composteur électromécanique** par le CG94 pour expérimenter le traitement des biodéchets par compostage in situ.

Actions portées par des acteurs de terrain :

- **le Logement francilien** et son « grand détournement du pain » pour sensibiliser les habitants d'un quartier d'Aulnay-sous-Bois au gaspillage alimentaire ;

- **l'association La Réserve des Arts** et ses interventions dans les écoles d'art parisiennes pour éveiller les étudiants au réemploi des matériaux et des objets ;
- **l'APEDEC** (Association des Professionnels de l'Eco-Design et de l'Eco-Conception qui regroupe ingénieurs et designers) et son engagement pour l'éco-conception avec notamment la création d'un Fab Lab, un laboratoire de fabrication collaboratif et ouvert à tous.

Des aides en faveur du réemploi

Le Sycotom a soutenu la création de la **déchèterie municipale de la ville des Pavillons-sous-Bois** qui dispose entre autres d'un caisson dédié au réemploi. À ce titre, l'aide a été bonifiée de 5 % pour le financement des installations (20 % du montant HT des dépenses plafonnées à 500 000 euros contre 15 %).

À la déchèterie d'Ivry/Paris XIII, une convention de partenariat a été signée avec Emmaüs Liberté pour la prise en charge d'objets réemployables. 2,5 tonnes d'objets ont ainsi été collectés de février à novembre 2013.



Promotion du caisson Emmaüs dédié au réemploi, à la déchèterie du Sycotom à Ivry-sur-Seine



Le grand détournement du pain à Aulnay-sous-Bois


7000
nouveaux composteurs
commandés en 2013


4
nouvelles ressourceries
soutenues par le Sycptom à hauteur
de 72 230 euros


500 000 €
de soutien aux projets TFP
(Territoires à fort potentiel)



La Collecterie

Une nouvelle ressourcerie à Montreuil

La Collecterie a ouvert ses portes en juin 2013. À l'origine de ce lieu, neuf personnes aux profils hétéroclites : des professeurs, un menuisier, une customiseuse de sièges et de meubles, un biffin, un webdesigner, une chargée d'insertion, une éducatrice de rue. Sur 400 m², ils réparent, transforment et vendent des objets de seconde main, et des meubles relookés. « *C'est une année test pour nous, explique Séverine Bellec, l'une des co-fondatrices. Nous sommes accompagnés par un cabinet d'études financé par le Sycptom qui nous aide à établir notre business plan à 5 ans pour assurer notre viabilité, les évolutions possibles...* ». Car les idées ne manquent pas, à l'image de l'opération « Tritabroc' ». Sur les brocantes de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, un stand invite les passants à rapporter leurs vieux objets (appareils électroniques et électriques, jouets, meubles... et même leurs piles) et les exposants peuvent laisser leurs invendus à la fin de la brocante.

EN SAVOIR +
www.lacollecterie.org

AU MONT-VALÉRIEN, TOUS LES BACS DE TRI EN JAUNE !

Pour simplifier le geste de tri, la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien a souhaité homogénéiser la couleur des bacs de collecte et installer de nouveaux conteneurs enterrés à Nanterre et Suresnes. L'objectif : augmenter la collecte multi-matériaux et celle de verre de 2 % et limiter le taux de refus. D'octobre 2012 à septembre 2013, 32 000 bacs roulants de tri et d'ordures ménagères ont été remplacés et équipés de puces électroniques. 29 conteneurs enterrés ont été installés pour le verre, 9 pour les ordures ménagères et 11 pour les emballages. Une campagne de communication (affiches, mémos du tri, visites d'usines, articles dans la presse territoriale...) est venue accompagner ce changement. Des animations se sont déroulées dans 48 classes et les ambassadeurs du tri ont organisé des réunions en pied d'immeubles avec les gardiens. L'analyse très fine de la composition des poubelles réalisée durant ce projet va permettre de conduire des opérations ciblées pour améliorer les performances de tri.

Le Sycptom a également contribué à l'implantation de **4 nouvelles ressourceries** :

- « **la Maison du Canal** » dans le 10^e arrondissement de Paris,
- « **Chic on resource** » sur le territoire de la CA Val de Bièvre à Villejuif,
- « **Paris Centre** » créée par l'Interloque dans le 2^e arrondissement de Paris,

- « **La Collecterie** » à Montreuil. Pour accompagner ce dispositif, 72 230 euros de subventions ont été accordés en 2013. Les aides financières ne doivent pas dépasser plus 20 % des dépenses et sont plafonnées à 500 000 euros. Le Sycptom assure également le traitement à titre gracieux des rebuts de ressourceries.

LES TERRITOIRES À FORT POTENTIEL

Chaque année, une enveloppe de 500 000 euros est consacrée aux Territoires à fort potentiel (TFP) pour développer des actions concrètes en faveur de l'augmenta-

tion de la qualité et de la quantité des déchets triés en vue du recyclage. Le soutien s'est poursuivi en 2013 avec le déploiement des 4 projets retenus l'année précédente :

- **Gennevilliers** : la mise en place de conteneurs enterrés (cf. encadré p. 19) ;
- **Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget** : l'implantation d'un automate de tri des bouteilles, flacons et briques alimentaires, inauguré le 13 décembre 2013 ;
- **Communauté d'agglomération du Mont-Valérien** : l'harmonisation des couleurs des bacs (cf. encadré) ;
- **Ville de Paris** : l'application d'un programme de sensibilisation renforcé sur des secteurs ciblés, en cours de déploiement.





SENSIBILISER LA POPULATION

EXPLIQUER NOS MÉTIERS ET PARTAGER NOS PROJETS

Le Sycotom poursuit sa politique de pédagogie et de transparence en direction du grand public. En 2013, **6 journées portes ouvertes et 349 visites de groupes** ont été organisées dans ses équipements de traitement. L'occasion de donner à voir et à comprendre ce que deviennent les déchets et ainsi, souligner l'importance des gestes à accomplir au quotidien. Par ailleurs, le Sycotom maintient le dialogue avec les «**Sentinelles**», riverains volontaires pour observer les impacts liés à l'exploitation et signaler toute nuisance éventuelle.

Enfin, le Sycotom est engagé dans **plusieurs démarches de concertation liées à ses projets** : la transformation du centre multifilière à Ivry/Paris XIII, le projet de centre de valorisation des biodéchets et des boues d'épuration des eaux au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, et le projet de centre de tri-méthanisation à Romainville. Pour permettre à tous les participants d'appréhender ces projets de manière exhaustive, le Sycotom s'attache à apporter tous les éléments de réponses aux questions.



Journée portes ouvertes à Isséane



Projet de centre de valorisation des biodéchets et des boues d'épuration des eaux au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois

Une concertation exemplaire

2013 aura été une année particulièrement riche dans la démarche de concertation conduite en partenariat avec la Ville du Blanc-Mesnil par le Sycotom et le SIAAP, les deux porteurs du projet. D'avril à novembre, 3 visites de site et 4 ateliers thématiques ont été organisés, à raison d'une quarantaine de participants par atelier. L'occasion pour les habitants et les élus de mieux s'approprier ce projet et d'obtenir des éclairages sur ses aspects les plus complexes. Suite à la restitution des ateliers et visites en octobre, deux nouveaux ateliers ont été consacrés à l'élaboration d'une charte de qualité environnementale. Pour permettre à tous de suivre le projet, un site internet a été créé et deux lettres d'information diffusées, en mars puis en novembre 2013.

EN SAVOIR + projet.siaap.sycotom.fr



70 valises pédagogiques sur le tri et le recyclage distribuées aux collectivités



5010 visiteurs dans les équipements du Syctom, à l'occasion des journées portes ouvertes (grand public) et des visites de groupes (gardiens d'immeubles, bailleurs sociaux, scolaires...), avec une augmentation de 48 % depuis 2008



« MES LAMPES, MES PILES ET MES BATTERIES USAGÉES, JE LES RAPPORTE AU POINT DE COLLECTE »

Du 16 au 24 novembre 2013, la campagne sur le tri et le recyclage des lampes, piles et batteries usagées s'est déployée sur 41 communes du territoire, avec :

- 15 000 mémos pratiques distribués,
- plus de 3 000 affiches et 75 stands d'animation commandés par les collectivités,
- 54 opérations de grand déstockage organisées sur le territoire du Syctom, dont une sur le site d'Isséane.

L'ACCENT SUR LA PRÉVENTION

Dans le cadre du plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 », le Syctom poursuit ses actions de sensibilisation à la réduction des déchets. En 2013, la **promotion du compostage** était à l'honneur. Les agents du Syctom eux-mêmes sont allés à la rencontre des habitants, via le **Syctom green tour**. Une opération qui vient s'ajouter au dispositif « **50 000 composteurs en 2014** » et au kit « compostage domestique », grâce auquel 42 animations ont été conduites en 2013, permettant de sensibiliser environ 15 000 personnes.

De son côté, le kit « cuisine anti-gaspi » a permis de toucher plus de 20 000 personnes, dans le cadre de 81 animations.

Mais réduire les déchets, c'est aussi réduire leur nocivité. Le Syctom a souhaité s'attaquer aux déchets dangereux, pour diminuer leur quantité et inciter les habitants à les rapporter dans les points de collecte. **51 fun flags** ont été mis à la disposition des collectivités pour améliorer la visibilité des camions ou des points de collecte des déchets toxiques en déchèterie.

Syctom green tour

Les agents du Syctom mènent la danse



Un flash mob pour promouvoir le compostage domestique! L'opération, inédite, a mobilisé 25 agents du Syctom, habillés en jardiniers pour l'occasion. Sur les marchés d'Aulnay-sous-Bois, Colombes et Montreuil, ils se sont prêtés à une chorégraphie déambulatoire, invitant les habitants à les suivre jusqu'au stand de la ville pour une initiation au compostage, en danse et en musique. Vidéos en ligne, articles dans les magazines municipaux des villes, mini-bus et voitures de service aux couleurs de la campagne... L'information a été relayée auprès de 60 000 personnes. Du côté du Syctom, cette démarche d'exemplarité a depuis fait son chemin. Un nouveau flash mob a été organisé en janvier 2014 pour animer la campagne sur le tri et le recyclage des piles et lampes.



« NOUS VOULONS MONTRER AUX HABITANTS L'IMPORTANCE DE TRIER LES DÉCHETS NOCIFS, TANT POUR L'ENVIRONNEMENT QUE POUR LEUR PORTE-MONNAIE. LE SYCTOM NOUS A AUSSI INCITÉS À CRÉER DES OPÉRATIONS ANNEXES POUR TOUCHER LES PLUS JEUNES. »

JULIEN BILLIARD,
Chargé de mission éco-responsabilité,
prévention des déchets
à la ville de Châtillon

LE TRI EN CAMPAGNE

Devant la nécessité de relancer la dynamique du tri sur son territoire, le Syctom a engagé une vaste campagne, en lien étroit avec ses collectivités adhérentes. Lancée en avril 2013 à l'occasion de la Semaine du développement durable, elle a été déclinée sur de multiples supports : 4 000 affiches « J'y pense donc je trie ! », textes et visuels « prêts à l'emploi » pour alimenter les sites internet et les journaux des villes, 5 clips animés en ligne, 50 000 abécédaires des déchets et 70 valises pédagogiques distribuées. Co-élaboré avec les collectivités, cet outil a fait l'unanimité pour son côté ludique, interactif et adaptable à tous types de



publics. Le Syctom envisage la fabrication et la distribution de nouvelles valises du tri et du recyclage en 2014.



SOUTENIR LES DISPOSITIFS DE COLLECTE

DES DISPOSITIFS RENFORCÉS

Partant du constat qu'en 2013, 25% des 515 000 bacs de collecte sélective recensés sur le territoire n'étaient pas encore **passés au jaune**, le Sycotom a décidé d'engager un budget d'1 million d'euros d'ici 2016 pour permettre aux 30 communes volontaires concernées de changer de couvercles de poubelle. Des outils de communication (affiches, autocollants, articles...) doivent permettre d'accompagner ce changement.

La collecte pneumatique continue à se développer sur le territoire. La Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a installé un réseau pneumatique de collecte des ordures ménagères et des collectes sélectives à proximité du centre de tri et de valorisation des déchets Isséane. Ainsi, depuis octobre 2013, des camions d'aspiration collectent les déchets des nouvelles résidences du Fort Numérique à Issy-les-Moulineaux pour les apporter au centre du Sycotom. À terme, le quartier des bords de Seine sera directement relié par un réseau souterrain à un terminal, situé au cœur d'Isséane. Ce dernier est en phase d'essais, dite «de marche industrielle», jusqu'en août 2014. Au total, 8 500 habitants seront concernés par cette innovation.



À GENNEVILLIERS, LES CONTENEURS ENTERRÉS FONT LEUR EFFET

Territoire à fort potentiel soutenu par le Sycotom, la commune de Gennevilliers a souhaité implanter des conteneurs enterrés au cœur de 17 résidences en rénovation urbaine. Près de 400 habitants sont concernés. Fin 2013, 77 étaient d'ores et déjà en service, sur les 85 prévus (22 pour le verre, 24 pour les multi-matériaux et 39 pour les ordures ménagères). Les derniers ont été mis en place début 2014. 15 conteneurs enterrés, hors projet, ont également été installés en 2013 sur d'autres sites de la ville. **Premiers résultats visibles : une augmentation de 2,8% de la collecte sélective entre 2012 et 2013.**



Raccordement du réseau de collecte pneumatique au centre Isséane



« LE PROJET A INSUFFLÉ UNE VRAIE DYNAMIQUE. L'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS EST DEVENUE QUASI SYSTÉMATIQUE DÈS LORS QUE DES TRAVAUX SONT PRÉVUS SUR LA COMMUNE ».

FARID OUAHYOUNE
Chef de projet à la direction de l'Environnement pôle déchets/propreté à Gennevilliers

DE NOUVEAUX TYPES DE COLLECTES DE DÉCHETS À L'ESSAI



« L'EXTENSION DE LA CONSIGNE DE TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES SIMPLIFIE LE GESTE DE TRI. ELLE A AINSI UN EFFET INCITATIF CHEZ CEUX QUI PRATIQUENT PEU OU PAS LE TRI ».

MAUD GALBRUN
Coordinatrice des animateurs du tri au SEAPFA - Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye

Plusieurs projets pilotes ont été menés sur le territoire : parmi eux, **la collecte des huiles de friture des particuliers**. En décembre 2013, le Sycotom a signé une convention avec la société Ecologic Oil, spécialisée dans la récupération et la valorisation des huiles alimentaires des

restaurateurs sous forme de bio-carburant. Partant du constat qu'il n'existait pas de solution pour les particuliers, elle a proposé de mettre à disposition un fût de collecte à la déchèterie d'Ivry/Paris XIII. Elle se charge en outre de son enlèvement et de son remplacement sur demande.

sycotom
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Trions plus, pour mieux recycler

Depuis le 1er mars 2012, votre commune est engagée dans une opération pilote de collecte de **tous les emballages plastiques**.

Les objectifs de cette opération :

- Simplifier votre geste de tri
- Doubler le recyclage des plastiques
- Préserver les ressources naturelles

Recyclons plus

Nouvelles bouteilles, pulvé polaires, couettes et oreillers, film plastique...

Tuyaux, bacs de collecte, bannières publicitaires, anorois...

Pièces automobiles, palettes, cagettes, cintres, pots de fleurs...

Fibres, rubans de cerclage...

Sacs poubelles, films agricoles

www.sycotom-paris.fr

Expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages plastiques

Le tri de tous les emballages plastiques en perspective

Pendant 18 mois, 10 communes de Seine-Saint-Denis et un arrondissement parisien ont participé à une expérimentation nationale menée par Eco-Emballages pour élargir les consignes de tri à tous les emballages plastiques. Ces dernières seront maintenues sur le bassin versant du centre de tri à Sevran.

Les résultats de l'expérimentation sont très positifs. 83 % des habitants ont ainsi trouvé la consigne plus simple à comprendre et 86 % plus simple à appliquer. La collecte sélective, quant à elle, a progressé de 8 % entre 2011 et 2013, soit +2,3 kg par habitant. Dans les bacs, on a comptabilisé plus de déchets recyclables traditionnels (emballages, flacons...), plus de nouveaux emballages plastiques recyclables (pots, barquettes, films...) et moins d'erreurs de tri. Cette hausse de collecte n'a pas nécessité plus de bacs et elle n'a pas engendré de dysfonctionnements majeurs au centre de tri de Sevran. À l'échelle nationale, le Ministère de l'Environnement envisage d'élargir cette consigne de tri à l'ensemble du territoire.

LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Le Sycotom et Ecofolio ont signé une nouvelle convention début 2013 suite au réagrément de l'éco-organisme des papiers, avec comme nouvelle consigne « tous les papiers se trient et se recyclent ». Par ailleurs, le Sycotom a entrepris un état des lieux du gisement des papiers de bureau (entreprises, administrations) sur 21 collectivités de son territoire. À terme, des scénarios d'étude et l'accompagnement de bureaux spécialisés seront proposés, pour les aider à capter ce flux de qualité, encore trop présent dans les ordures ménagères.

Le Sycotom a également concentré son action sur le développement de **trois nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP)** qui ont été agréées en 2013, concernant les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), les déchets diffusifs spécifiques (DDS) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

17

déchèteries équipées d'une benne dédiée aux DEA au 31 décembre 2013

30%

des objets encombrants produits sur le territoire du Syctom, toutes origines de flux confondues, sont des déchets d'éléments d'ameublement (estimation 2012)

70 000 t

Volume de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) estimé en 2013



Syctom / Éco-mobilier

Un contrat territorial de collecte du mobilier

Le 28 juin 2013, le Syctom a signé un contrat territorial de collecte du mobilier (CTCM) avec Éco-mobilier, l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets d'ameublement ménager agréé le 26 décembre 2012. Il prévoit des modalités d'accompagnement de deux natures :

- un dispositif opérationnel placé sous la responsabilité d'Éco-mobilier visant la mise à disposition d'une benne spécifique en déchèterie ainsi que l'organisation de la collecte et du traitement et le soutien opérationnel aux collectivités des tonnages collectés ;
- un soutien financier pour les flux de DEA encore collectés en mélange avec les objets encombrants, dans le cadre des marchés administrés par les collectivités.

Ce contrat prévoit également la formation des agents et la mise à disposition d'outils de communication nécessaires à l'information des habitants. Le Comité syndical du Syctom a pris la décision de reverser à ses collectivités adhérentes les soutiens financiers perçus d'Éco-mobilier en fonction des dispositifs déployés sur le territoire.

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2013, 17 des 33 déchèteries du territoire ont ainsi été équipées d'une benne dédiée, couvrant 66% du volume estimé de DEA transitant par les déchèteries. Fin avril 2014, 4 nouvelles déchèteries étaient opérationnelles, portant la couverture du volume estimé à 74 %.

EN SAVOIR +
www.eco-mobilier.fr

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)

Agréé le 30 décembre 2012, l'éco-organisme Dastri est en charge des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants produits par les patients en auto-traitement (seringues, cathéters, aiguilles...). En 2013, le Syctom a facilité les échanges entre Dastri et les collectivités de son territoire, afin de lister les points de collecte existants et aider l'éco-organisme à développer son réseau. En effet, « les boîtes à aiguilles » distribuées gratuitement dans les pharmacies doivent être rapportées, une fois pleines, dans des points de collectes spécifiques (à localiser sur www.dastri.fr), pour être éliminées de manière sécurisée. Cette nouvelle filière a notamment pour objectif de diminuer le nombre d'accidents causés lors de la collecte et du tri de ces déchets.

EN SAVOIR +
www.dastri.fr

Les déchets diffus spécifiques (DDS)

Le 20 avril 2013, Eco-DDS a été agréé comme éco-organisme des déchets diffus spécifiques (DDS), c'est-à-dire des déchets chimiques produits par les ménages pouvant être dangereux pour la santé et l'environnement. Certaines communes ont d'ores et déjà contractualisé avec l'éco-organisme, notamment celles du SYELOM, où le dispositif est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2013. Les DDS doivent ainsi être rapportés par les usagers dans les déchèteries ou dans le cadre de dispositifs ponctuels (camions de collecte).

EN SAVOIR +
www.ecodds.com



« POUR NOUS L'ENJEU DE LA COLLECTE DES DÉCHETS D'AMEUBLEMENT EST LA FORMATION DE NOS AGENTS. JUSQU'À PRÉSENT, ILS ÉTAIENT HABITUÉS À TRIER LES DÉCHETS SELON LES MATÉRIAUX. DÉSORMAIS, ILS DEVRONT LE FAIRE SELON L'USAGE DES OBJETS. »

ISABELLE LARDIN
Responsable de la mission 3R (réduction, réemploi et recyclage des déchets) à la ville de Paris

TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS

Cœur de métier du Syctom, le traitement et la valorisation des déchets franciliens doivent dès aujourd'hui répondre à des impératifs de transition écologique et énergétique. Tout en confortant son parc d'installations, l'agence métropolitaine des déchets ménagers prépare l'avenir à travers plusieurs projets innovants, aujourd'hui en phase d'étude et de concertation. Ces projets s'inscrivent dans une vision globale de l'aménagement de la Métropole et concourent à un même objectif : faire en sorte que les équipements répondent au mieux aux quantités et types de déchets produits sur le territoire.

LES INSTALLATIONS DU SYCTOM

Des équipements performants
au plus près des sites de collecte

12 UNITÉS DE TRAITEMENT



6 centres de tri de collectes sélectives



2 déchèteries



1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles



3 unités d'incinération avec valorisation énergétique

En 2013, le Syctom a également mobilisé
22 unités extérieures

PROJETS D'ÉQUIPEMENTS



2 centres de tri de collectes sélectives dans les 17^e et 12^e arrondissements de Paris



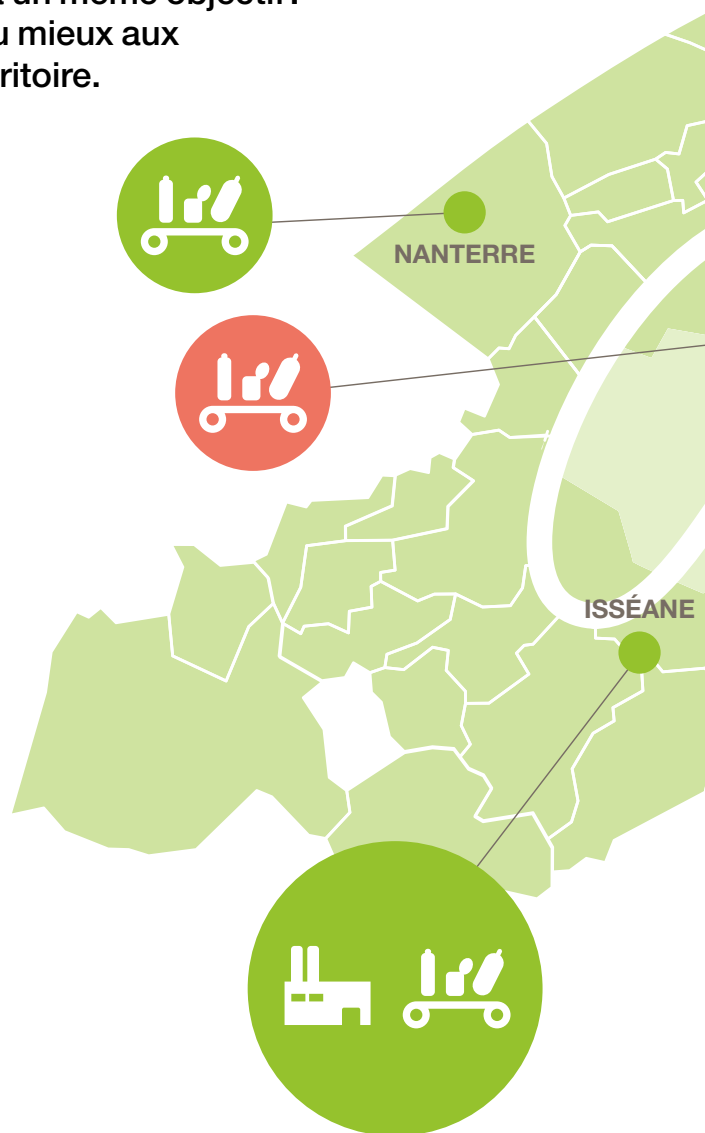
1 unité de méthanisation à Romainville en remplacement du centre de transfert



1 plate-forme fluviale à Bobigny

1 centre de valorisation organique et énergétique en remplacement de l'unité d'incinération à Ivry/Paris XIII

1 centre de valorisation des boues d'épuration des eaux usées et des biodéchets au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois



DIVERSIFIER LES MODES DE TRAITEMENT

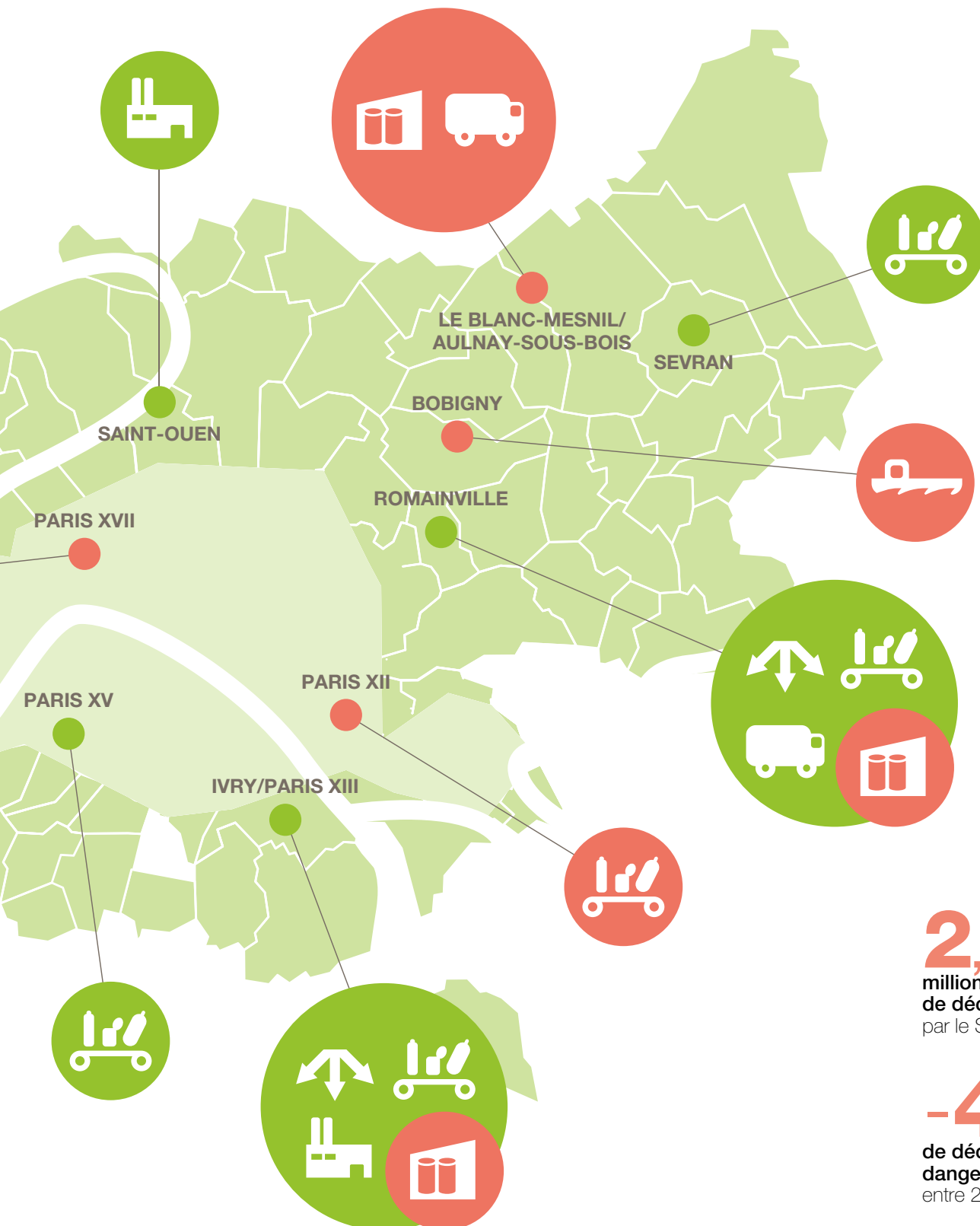
pour mettre fin à l'enfouissement, en investissant dans des équipements destinés à optimiser le tri des objets recyclables et valoriser les ordures ménagères selon leur composition, en énergie et/ou en compost.

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX MAÎTRISÉS GRÂCE

- à l'attention portée aux émissions atmosphériques, olfactives et sonores ou aux rejets liquides,
- à la recherche constante des meilleures solutions techniques,
- au recours aux transports alternatifs à la route, notamment par voie d'eau.

UNE MAÎTRISE PUBLIQUE DES MOYENS DE TRAITEMENT

en déployant des équipements au plus près des lieux de production des déchets, évitant ainsi toute relégation des unités de traitement en périphérie de la métropole.



2,34
millions de tonnes
de déchets traités
par le Syctom

-46%
de déchets non
dangereux stockés
entre 2008 et 2013



FAIRE ÉVOLUER NOS ÉQUIPEMENTS

L'AMÉLIORATION CONTINUE DES INSTALLATIONS

Comme chaque année, le Syctom a conduit des travaux d'amélioration continue, afin de maintenir la qualité et les capacités de traitement de ses installations et d'assurer le meilleur niveau de sécurité des biens et des personnes. Compte tenu de l'ampleur du patrimoine à gérer et de l'évolution constante de la réglementation, une **démarche qualité** a été initiée début 2013, sous la forme d'audits réguliers et préventifs de conformité réglementaire. Un premier audit a été réalisé sur les machines du centre de tri à Sevrans et a donné lieu à un plan d'actions. Fin 2013, les contrôleurs ont été sélectionnés pour conduire les audits aux centres de tri à Paris XV, Nanterre et Romainville, ainsi qu'à Isséane.

Au centre de tri à Sevrans, des travaux de mise en conformité des installations ont été engagés en 2013 concernant les zones ATEX et la foudre. Ils visent à évaluer et maîtriser les risques relatifs à l'explosion de certaines atmosphères, pour garantir la protection et la sécurité des travailleurs.

Quant au projet de transformation du centre Ivry/Paris XIII, les phases de dialogue compétitif portant sur le marché de conception-construction-exploitation ont été achevées en 2013. Suite à une dernière série d'auditions fin 2012, des ajustements ont été apportés, notamment en termes de capacités de traitement. Le cahier des charges final a ainsi été transmis aux candidats en avril 2013. L'analyse des offres, réceptionnées le 14 octobre, se poursuit pour une décision courant 2014. Dans l'attente de la réalisation du futur centre, de nouveaux travaux d'amélioration continue du centre existant ont été réalisés en 2013, dont principalement les derniers travaux pour la conformité ATEX/foudre, des travaux de remise en état des locaux sociaux et de réhabilitation de voiries, parkings et espaces verts.

S'agissant du **centre de transfert et de tri à Romainville**, suite au report de la décision relative au projet de nouveau centre, le Syctom a souhaité garantir la poursuite de l'exploitation du centre actuel dans les meilleures conditions. Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur de mise en sécurité du centre, dans le cadre de l'accord-cadre « mission d'études générales et de maîtrise d'œuvre » mis en place en mars 2013.

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIMITÉS

Le Syctom veille à garantir la bonne intégration et la limitation des impacts environnementaux des installations dont il est propriétaire. C'est notamment le cas du **centre d'incinération avec valorisation**

énergétique des ordures ménagères à Saint-Ouen, initialement construit en zone industrielle et aujourd'hui situé au cœur de la ZAC d'aménagement du futur éco-quartier des Docks. Les études d'intégration urbaine,



FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE AIRPARIF AUTOUR DU CENTRE À IVRY/PARIS XIII

En réponse à une demande spécifique des riverains, le Syctom a demandé à Airparif d'intégrer son centre à Ivry/Paris XIII à ses campagnes de surveillance des métaux et des particules. De mi-septembre à fin octobre 2013, les niveaux de métaux et de particules fines dans l'air ambiant sont mesurés sur cinq sites proches du centre, dont l'école Dulcie September. Cette étude est destinée à déterminer l'impact de l'installation par rapport aux autres sources de pollution du secteur, dont le trafic routier et la voie ferrée. Les conclusions seront publiées fin mai 2014.

Centre d'incinération avec valorisation énergétique des ordures ménagères à Saint-Ouen

Les futurs aménagements se profilent

Au cœur du quartier des Docks à Saint-Ouen, le centre va se transformer pour mieux s'intégrer dans son nouvel environnement. Suite aux premières études réalisées, le projet validé par le Comité syndical comprend des aménagements paysagers et architecturaux, la réduction de l'impact de la circulation des bennes de collecte et la modification du dispositif de traitement des fumées. Ces modifications se doublent d'une intégration « fonctionnelle » au futur éco-quartier. Le centre accueillera la centrale d'aspiration du futur réseau de collecte pneumatique des déchets ménagers et fournira de l'eau chaude destinée aux habitants de l'éco-quartier des Docks, produite à partir de la récupération de la chaleur sur le traitement des fumées de l'usine. Les travaux s'échelonnent de 2016 à 2020.

Cette image de synthèse, associée à l'étude de volumétrie, constitue une projection et non le projet définitif.



TRAITEMENT DES FUMÉES

1 Passage à un système de traitement de type sec et disparition quasi permanente du panache

AMÉLIORATION DU TRAFIC ROUTIER

2 Nouvelle entrée/sortie des poids lourds et véhicules 3 Nouvel accès pour les bennes de collecte des ordures ménagères 4 Nouveau garage pour les bennes de la Mairie de Paris

INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

5 Bâtiments administratifs nouveaux 6 Parc à mâchefers avec transbordement vers la Seine 7 Création d'un parc en façade du centre sur la rue Ardoin

DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT FLUVIAL

8 Création d'un dispositif de transbordement et de franchissement automatique aérien de la RD1

lancées dès 2010, se sont conclues en juin 2013 par la décision du Comité syndical d'engager un programme de 121 millions d'euros HT de travaux (cf. encadré). En outre, pour atteindre les performances de dépollution requises par les réglementations futures, le Syctom a engagé la réhabilitation du traitement des eaux résiduaires et pluviales de son centre. Les premiers travaux de tuyauterie, fouille et pose d'un séparateur à hydrocarbure ont été achevés en août 2013.

Le Syctom poursuit sa **politique volontariste de mesure et de surveillance des impacts** de ses centres de valorisation énergétique. En plus d'assurer le contrôle et l'analyse en continu des rejets atmosphériques, les exploitants font intervenir un laboratoire accrédité par l'État 2 fois par an à Ivry/Paris XIII et Saint-Ouen, et 4 fois à Isséane. En plus de ces contrôles réglementaires, le Syctom recourt lui aussi à un laboratoire accrédité par l'État, 2 fois par an, pour analyser les polluants visés par la réglementation. Parallèlement, deux nouvelles campagnes de surveillance des retombées ont été réalisées en 2013, l'une via un dispositif de jauge Owen et l'autre à travers l'analyse des mousses et lichens. Les résultats montrent que les émissions

se situent bien en deçà des seuils réglementaires et n'ont révélé aucune incidence spécifique. Consultables sur le site internet du Syctom, ces données sont transmises aux communes d'accueil et riveraines des centres, aux commissions de suivi de site (CSS), aux comités de suivi des chartes de qualité environnementale et aux Sentinelles.

En complément, et pour mieux répondre aux questions de la population riveraine de ses centres concernant les risques sanitaires et de nuisances olfactives, le Syctom a signé en 2013 un marché pour l'acquisition d'un **logiciel de modélisation atmosphérique**. Ce dispositif innovant constituera un outil interne d'aide à la décision pour les projets de modification ou de création d'équipements.



« DANS UN SOUCI DE PLEINE TRANSPARENCE, LE SYCTOM VA AU-DELÀ DES SEULS CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES. IL FAIT RÉALISER DES ANALYSES SUPPLÉMENTAIRES DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE SES CENTRES PAR DES LABORATOIRES INDÉPENDANTS ».

SOPHIE MAUVILLAIN
Directrice du développement durable du Syctom



RECYCLER PLUS ET MIEUX

UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT POUR LES EXPLOITANTS

En plus de critères sociaux et environnementaux, le Sycotm introduit dans les marchés publics des clauses de performance en matière de valorisation pour les exploitants de centres extérieurs. Les titulaires doivent notamment s'engager à respecter un taux de captation minimum pour chaque matière valorisable, sous peine de pénalités. En outre, s'agissant des objets encombrants, les refus de tri générés en sortie de chaîne sont à leur charge exclusive. Des mesures incitatives qui agissent en faveur d'une amélioration des résultats et d'une modernisation des équipements.

* PREDMA
plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés

DES CAPACITÉS DE TRI EN PLEIN ESSOR

Pour anticiper le développement des collectes sélectives conformément aux objectifs du PREDMA*, le Sycotm a engagé depuis 2012 une démarche d'optimisation et d'augmentation des capacités de ses centres de tri : à **Isséane** dans le cadre d'une requalification de la ligne « objets encombrants », à **Paris XV** pour passer de 15 000 à 20 000 tonnes et à **Sevrans** pour passer de 10 000 à 15 000 tonnes. Des demandes de modifications des autorisations d'exploiter ont ainsi été adressées en 2013 aux services de l'État. Concernant la requalification de la ligne « objets encombrants » à Isséane, une première étude de faisabilité a été réalisée et un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagé, dans l'optique de lancer un marché de travaux fin 2014.

Le marché d'exploitation du **centre de tri de Sevrans** a été renouvelé en 2013. Suite à l'arrivée en février 2014 du nouvel exploitant, la société EHOL, d'importants travaux sont envisagés pour améliorer son efficacité, notamment dans le contexte d'élargissement des consignes de tri des emballages plastiques.



Au centre de tri à Nanterre, les travaux de modernisation engagés dès 2011 se sont achevés en 2013, avec le remplacement de la presse à balles, l'amélioration de l'alimentation des chaînes de tri, l'automatisation du tri des corps creux et l'installation de récupérateurs de métaux sur la ligne de centralisation des refus.

Par ailleurs, toujours dans l'objectif d'augmenter ses capacités de tri, le Sycotm a poursuivi son **projet de construction d'un nouveau centre de tri dans le 17^e arrondissement de Paris de 30 000 tonnes** (cf. encadré). Ce dernier a franchi une nouvelle étape en septembre 2013, avec le lancement de la procédure de dialogue compétitif pour la conception, la construction et l'exploitation du site. Le début des travaux est prévu au 3^e trimestre 2016 pour une mise en service fin 2018.



« NOUS AVONS UNE DOUBLE OBLIGATION DE RÉSULTAT. NON SEULEMENT L'EFFICACITÉ DU TRI, MAIS AUSSI LA QUALITÉ DES PRODUITS TRIÉS. »

PHILIPPE LAGRANGE
Directeur Développement marchés collectivités locales au sein de la société CDIF, exploitant du centre de tri des encombrants de Pierrefitte

168 198 t
de collectes sélectives triées
(dont 84 % sur les 6 centres de tri du Syctom)

71%
Taux de recyclage
des collectes sélectives



Centre de tri de collectes sélectives à Paris XVII

Un second centre de tri parisien en projet

Équipé des dernières technologies de tri automatique, il traitera chaque année 30 000 tonnes de collectes sélectives, issues de plusieurs arrondissements parisiens et de communes proches. En implantant son centre dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles, le Syctom s'est engagé à respecter le cahier des charges fixé par la ville de Paris et l'aménageur du site. Les objectifs de qualité environnementale sont ambitieux : limitation de la consommation d'énergie, production d'électricité photovoltaïque, toitures végétalisées pour la gestion des pluies, traitement acoustique de la façade... À terme, les déchets de l'éco-quartier seront récupérés grâce à une collecte pneumatique souterraine* et les journaux-revues-magazines pourront être évacués par voie ferrée, évitant ainsi l'équivalent de 10 camions gros porteurs par semaine.

* Le terminal de collecte sera accolé au centre de tri du Syctom.

L'EXPLORATION DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

En partenariat avec ses repreneurs, le Syctom a engagé et poursuivi en 2013 plusieurs expérimentations dans l'objectif d'augmenter la matière recyclée ou sa valeur ajoutée.

Des études et tests chez le papetier UPM près de Rouen ont été réalisés pour augmenter les quantités et les qualités de papiers captés dans les centres de tri à Nanterre, Paris XV ou Isséane. De nouveaux tests devront être réalisés suite à la réalisation de travaux de modernisation de ces différents centres.

PAPREC, prestataire du Syctom pour la reprise du flux d'emballages plastiques en mélange, a réalisé des tests pour développer le sur-tri et améliorer le recyclage des « nouveaux plastiques » récupérés dans le centre de tri à Sevran. Les résultats confirment les observations effectuées par Eco-Emballages à l'échelle nationale. L'élargissement de la consigne permet ainsi d'augmenter les quantités recyclées des résines majoritaires, les PE (polyéthylène) et PP (polypropylène), sans impact sur la qualité de ces matériaux. En revanche, le recyclage des barquettes en PET (polyéthylène téréphtalate), des pots et barquettes en polystyrène, nécessite encore des améliorations pour atteindre le taux de pureté demandé par les régénérateurs. La modernisation du centre à Sevran, proposée par EHOL, tiendra compte de ce retour d'expérience.

L'expérimentation de tri des petits emballages en acier et aluminium, menée avec le CELAA (Club de recyclage de l'Emballage Léger en Acier et Aluminium) au centre de tri à Nanterre, a donné des premiers résultats positifs en 2013 (cf. encadré).

Lancée en décembre 2011, l'expérimentation concernant la valorisation des matelas a pris fin en février 2013. 39 700 pièces issues des centres de tri des encombrants en contrat avec le Syctom ont été confiées à Recyc'matelas dans le cadre d'un marché. Cette société spécialisée, installée à Limay (78), a su recycler leurs différents composants à hauteur de 91 %. En perspective : des débouchés dans l'industrie automobile ou la sidérurgie, la fabrication d'isolants. Une expérience concluante que le Syctom entend capitaliser dans le cadre du développement de la filière REP des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Autre piste explorée : **le recyclage des plastiques « rigides »**, qui représentent 5 % du gisement entrant des objets encombrants. L'automatisation des chaînes de tri permet aujourd'hui d'envisager la séparation industrielle des différents polymères qui les composent, avec des débouchés, notamment dans l'industrie automobile. En juin 2013, le Syctom a initié un test de recyclabilité en partenariat avec les sociétés GALLOO et PAPREC. Les premiers résultats, confortés par des analyses complémentaires en janvier 2014, révèlent un potentiel de recyclage matière entre 25 % et 50 %.

LES PETITS EMBALLAGES EN ALUMINIUM DANS LA BOUCLE

Aérosols, barquettes, opercules, plaquettes de médicaments, capsules de café... les emballages de taille inférieure à 65 mm se retrouvaient jusqu'à présent dans les refus de tri. Une perte non négligeable compte tenu de leur teneur en aluminium (50 %). Depuis l'automne 2012, date du lancement de l'expérimentation, ils sont récupérés par un nouveau séparateur, appelé courant de Foucault. 22 tonnes ont ainsi été captées en 2013, doublant la production d'emballages en aluminium du centre de Nanterre. Afin d'améliorer la valorisation de ces flux, des discussions ont été engagées avec la filière France Aluminium Recyclage. Parmi les solutions envisagées : le recours à des techniques de pyrolyse dans une unité de recyclage basée à la frontière franco-allemande.



TRANSFORMER EN ÉNERGIE ET EN RESSOURCES

L'ALIMENTATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES OU DE CHAUFFAGE URBAIN

Comme inscrit désormais dans le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) élaboré conjointement par les services de l'État, de la Région et de l'Ademe fin 2012, les trois centres de valorisation énergétique du Syctom, à Ivry/Paris XIII, Issy-les-Moulineaux et Saint-Ouen, alimentent **le réseau public de chauffage urbain** en vapeur, valorisant ainsi les ordures ménagères sous forme de chauffage et d'eau chaude. En 2013, le Syctom a fourni près de 40 % de la chaleur nécessaire au réseau public de la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain). L'éco-quartier des Docks à Saint-Ouen sera également raccordé à ce réseau.

Selon le principe de cogénération, la vapeur récupérée alimente également **un groupe turbo-alternateur produisant de l'électricité**. Cette dernière est directement utilisée

Groupe turbo-alternateur
du centre d'Isséane



sur place dans les centres d'incinération pour le fonctionnement des installations et l'excédent est revendu à EDF.

**Centre de valorisation énergétique
à Ivry/Paris XIII**

Un contrat d'obligation d'achat engagé avec EDF

Le contrat d'obligation d'achat (OA) de l'électricité produite par le centre à Ivry/Paris XIII arrivant à expiration le 31 janvier 2014, le Syctom a étudié différentes options en 2013. Compte tenu des variations de production d'électricité de son centre, la signature d'un nouveau contrat d'obligation d'achat avec EDF s'est avérée plus avantageuse pour le Syctom que celle d'un contrat avec un acheteur du marché libre. Établi pour une durée de 15 ans sur la base de tarifs réglementés, le Contrat d'Obligation EDF propose notamment des recettes plus élevées et une meilleure visibilité à long terme. Un dossier a été déposé auprès de la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) afin d'obtenir un certificat donnant droit à l'obligation d'achat d'électricité. Au final, le contrat a été renouvelé le 1^{er} février 2014.

Près de **320 000**

équivalents-logements alimentés en chaleur par les 3 centres d'incinération des ordures ménagères du Sycotom (une unité = la consommation d'énergie d'un logement de 70 m²)

Près de **335 000 t**

de mâchefers issus de la combustion des déchets

€ **51,4M€**

total des recettes de valorisation énergétique

DES MÂCHEFERS MIEUX TRACÉS ET SÉCURISÉS

Les matériaux issus de la combustion des déchets font également l'objet d'une valorisation. Les mâchefers sont traités pour être utilisés dans les travaux publics et notamment dans la construction de routes. Suite à l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011, la réglementation relative à leur gestion a été renforcée, avec

une augmentation du nombre de polluants à mesurer, un abaissement des seuils à respecter et une traçabilité accrue. Ainsi, le Sycotom a conclu en 2013 des avenants aux marchés avec les exploitants d'IME (Installation de Maturation et d'Élaboration) afin de les rémunérer pour les surcoûts engendrés par la nouvelle législation.



LES MÂCHEFERS, UN VRAI POTENTIEL À EXPLOITER

Les débouchés pour les mâchefers ont diminué en 2013. Une baisse qui ne s'explique pas seulement par le nombre réduit de chantiers sur la région parisienne, mais aussi par la réticence de certains maîtres d'ouvrage à les utiliser. Pour le Sycotom, le recyclage des mâchefers en technique routière doit au contraire profiter de la nouvelle législation, qui garantit un suivi encore plus rigoureux de leur qualité. Leur utilisation mérite d'être promue auprès des collectivités et maîtres d'ouvrage, comme une alternative efficace au prélèvement de matières premières dans le milieu naturel.

ÉTUDIER LA VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES

Pour relever le défi de la réduction de la mise en décharge fixé par les pouvoirs publics, et dans un souci d'optimisation de la gestion locale des déchets ménagers, le Sycotom est engagé depuis plusieurs années sur la voie de la valorisation des déchets organiques. Il a poursuivi en 2013 les études et la concertation sur ses trois projets d'unités de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, à Ivry/Paris XIII et à Romainville.

d'étude, visant à conduire l'analyse technico-économique de collectes sélectives à l'échelle des entités de collecte.

Le projet de centre de tri-méthanisation à Romainville a pour sa part été suspendu, suite à l'annulation par le tribunal administratif de Montreuil de l'autorisation d'exploiter accordée par l'État à la société Urbaser. Intervenue le 14 avril, cette annulation concerne le projet initial, qui a depuis fait l'objet de réajustements, en intégrant notamment les demandes des élus de la communauté d'agglomération Est Ensemble. Le projet renouvelé est entré dans une nouvelle phase de dialogue avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le débat, afin que la stratégie de traitement des déchets organiques et les moyens à mettre en œuvre résultent d'un consensus largement partagé. Une décision des élus du Sycotom est attendue début 2015.

S'agissant du **projet de centre de valorisation organique et énergétique à Ivry/Paris XIII**, une étude de faisabilité de collecte de biodéchets a été menée par le Sycotom sur l'ensemble du bassin versant. La première phase, destinée à évaluer le gisement de déchets organiques ménagers et non-ménagers, a pris fin en novembre 2013. Le 29 novembre, le comité de pilotage s'est réuni pour lancer la seconde phase



Bassin versant du centre à Romainville

Une étude de faisabilité sur la collecte séparée des déchets organiques

Lors des discussions sur l'évolution du projet de centre de traitement de déchets situé à Romainville, la communauté d'agglomération Est Ensemble a émis le souhait d'approfondir la question de la faisabilité de la collecte des déchets organiques. Le Sycotom y a répondu favorablement, en initiant une étude sur l'ensemble du bassin versant du centre à Romainville. Réalisée en étroite collaboration avec les collectivités concernées, elle permettra de connaître avec précision le gisement de biodéchets potentiellement concerné, ainsi que les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre d'une collecte spécifique ou d'un traitement par compostage in situ de ces biodéchets. Une analyse sociologique du geste de tri sera également menée dans le cadre de ces réflexions. Un appel d'offres a été lancé en novembre 2013 pour des résultats attendus en 2014.

PARTAGER NOS SAVOIR-FAIRE

Devant l'enjeu majeur de réduction des déchets, le Sycatom considère qu'il faut nécessairement une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés. Aussi, tout en s'inscrivant lui-même dans une démarche d'exemplarité, il entend associer à cette dynamique le secteur privé, en initiant des partenariats avec celles et ceux qui conçoivent, produisent et commercialisent des biens de consommation. Un partage d'expertise destiné à favoriser l'émergence de solutions collectives et innovantes, répondant aux principes de l'économie circulaire.





DES ÉQUIPES EXEMPLAIRES

UNE DÉMARCHE INTERNE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ

Initiée dès 2004, la démarche d'éco-exemplarité développée au sein du Syctom se poursuit. Depuis 2012, elle s'appuie sur une **charte de l'agent éco-responsable**, rédigée dans l'objectif de sensibiliser et mobiliser les agents pour réduire leur empreinte écologique sur leur lieu de travail. Signée par 87 % des agents du Syctom, elle a donné lieu à la création de deux groupes de travail, l'un concernant le compostage et l'autre le papier et la réduction des déchets, pour aider les agents à mettre en œuvre des actions de réduction des déchets en interne ou dans la sphère privée.

En 2013, **une enquête** a été menée pour dresser un bilan des actions déjà réalisées. Les résultats ont été présentés en fin d'année lors d'un «Café clémentines», événement interne convivial. L'occasion de recueillir de nouvelles signatures de la charte et de proposer aux agents de choisir les actions qu'ils aimeraient voir développées à l'avenir. Les 90 agents participants ont ainsi plébiscité :

- la mise à disposition de paniers de fruits et légumes dans les locaux du Syctom,
- la collecte des ampoules et des cartouches d'encre du personnel,
- la fourniture de matériel informatique ou de téléphonie au personnel, en cas de renouvellement du matériel,



PREMIER BILAN DE LA DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ AU SYCTOM

L'enquête réalisée en 2013 a permis d'évaluer la mise en œuvre des actions engagées. 75 agents ont été interrogés sur 119, soit 63 % des agents. Concernant les neuf gestes à adopter proposés dans la charte de l'agent éco-responsable, 96 % des agents en ont eu connaissance. Ils mettent la plupart en pratique, à commencer par le tri des déchets, l'utilisation des transports en commun et la consommation de l'eau du robinet ou des fontaines. Ils sont par ailleurs 45 % à pratiquer le compostage.

- l'organisation d'une meilleure gestion des fournitures dans tous les services, en faveur du réemploi,
- la réalisation d'un bilan énergétique pour au besoin installer des systèmes de chauffage performants et moins énergivores.

Au-delà de cette dynamique interne, 25 agents volontaires du Syctom se sont directement impliqués sur le terrain pour promouvoir le compostage à l'occasion du «**Syctom green tour**» (cf. encadré p. 18), fin juin 2013. Une démarche d'exemplarité qui s'inscrit au cœur du plan «Métropole Prévention Déchets 2010-2014».



Une équipe de

119

collaborateurs, agents publics administratifs et techniques



745

personnes employées par les opérateurs extérieurs qui gèrent les centres de traitement du Syctom



PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



«L'ÉCO-CONCEPTION DOIT ÊTRE UNE CONTRAINTE INHÉRENTE AU DESIGN, AU MÊME TITRE QUE LE COÛT.»

FLORIAN DELÉPINE
(ENSCI - Les Ateliers)
Lauréat du concours
Design Zéro Déchet 2013

LE SOUTIEN DES ACTIONS DE RÉEMPLOI ET D'ÉCO-CONCEPTION

Le Syctom se montre précurseur en matière d'économie circulaire, en soutenant des actions liées au réemploi et à l'éco-conception. En 2013, il s'est notamment attaché à rapprocher écoles et ressourceries autour de projets communs. Des étudiants ont ainsi travaillé, avec l'association Rejoué, sur des **prototypes d'emballages** pour des jouets collectés, réparés et remis à la vente. Des **actions de sensibilisation** au réemploi ont été conduites dans les écoles d'art et de design, avec la Réserve des Arts. En outre, le **concours Design Zéro Déchet** est une nouvelle fois venu récompenser l'éco-conception étudiante en juin 2013.



Le jury du concours Design Zéro Déchet le 23 avril 2013

Place à l'éco-conception

2^e édition du concours Design Zéro Déchet



Repenser les objets pour réduire les quantités de déchets générés, imaginer de nouveaux modes de consommation... Pour la seconde année consécutive, des étudiants franciliens ont planché sur des projets d'éco-conception. Au total, 48 dossiers ont été réceptionnés, issus de 7 écoles : Camondo, ENSAD, ENSCI, Boule, Cergy Pontoise, Panthéon la Sorbonne, Strate Collège. Pour la première fois, des professionnels de l'industrie et de la distribution, Carrefour et Nestlé, ont participé au jury, aux côtés de partenaires associatifs et institutionnels du Syctom et de spécialistes du design.

Sur les 16 projets présentés, quatre projets ont ainsi été distingués lors de la remise des prix, le 5 juin 2013 :

- 1^{er} prix : l'Université Populaire du Bricolage, de Florian Delépine (École nationale supérieure de création industrielle).
- 2^e prix : le Carry Bag, « cabas intelligent », d'Aurélié Radom (Paris I – Panthéon-Sorbonne).
- 3^e prix : le Platorond de Léa Mazy (Ecole Boule), destiné à lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines.

Un 4^e prix, le prix spécial du Syctom, a été décerné à Marion Guerry et Emmanuelle Lépine (Camondo) pour un « cuir trois âges » (cartable, porte document, sac à dos).

Au total 13 000 euros ont été partagés entre les écoles des lauréats. Le 1^{er} lauréat a rejoint l'équipe de la « Réserve des Arts » pour développer son projet au sein de cette structure.

LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS AVEC LES GRANDES ENTREPRISES

Dans le cadre de la politique de prévention du Syctom, les visites menées dans les centres de tri de collectes sélectives avec des représentants d'entreprises de l'industrie et de la distribution se sont poursuivies en 2013. L'objectif: sensibiliser ces «metteurs sur le marché» à l'éco-conception et favoriser la réduction des emballages, la réduction de la nocivité des produits et l'emploi de matériaux recyclables. Une «**charte de visite**» rédigée par le Syctom est dorénavant proposée aux entreprises afin de les inciter à s'engager dans une démarche éco-responsable à ses côtés.

Une dizaine de grandes entreprises se sont d'ores et déjà engagées, telles que

Bonduelle et l'Occitane. En 2013, un partenariat a été initié avec Nestlé. Il comprend notamment des visites de centres, la participation de **Nestlé** au jury du concours Design Zéro Déchet, une réflexion sur les volets de l'éco-conception, du gaspillage alimentaire et des matériaux recyclables. Par ailleurs, le 13 septembre 2013, le Syctom a participé au séminaire environnement organisé par la mission développement durable du groupe. Un autre partenariat est amorcé avec **Henkel**. Deux visites d'Isséane ont ainsi été organisées fin novembre 2013 avec des ingénieurs marketing, des ingénieurs produit et des ingénieurs développement durable de l'entreprise.



« LES VISITES DES INSTALLATIONS DU SYCTOM PERMETTENT UNE VRAIE PRISE DE CONSCIENCE DE NOS SALARIÉS. ELLES SONT UN APPUI PRÉCIEUX DANS NOTRE DÉMARCHE D'ÉCO-CONCEPTION. »

ISABELLE BRUAUX
Responsable Packaging
environnement et
développement durable
chez Nestlé



FAIRE CONNAÎTRE NOTRE ACTIVITÉ

Parallèlement à ses interventions sur le terrain, le Syctom s'attache à mieux faire comprendre ses actions et sa mission de service public à travers de nombreux documents d'édition.

Parmi les plus importants, le **Syctom mag**, magazine trimestriel tiré à 16000 exemplaires, délivre une information régulière sur la politique et l'activité du Syctom.

Le **rapport d'activité** constitue un bilan annuel détaillé et commenté de la gestion du service public de traitement des déchets ménagers. Un document de synthèse de 4 pages, le bilan d'activité annuel, est également édité.

De même, le **site internet syctom-paris.fr** poursuit un objectif de pédagogie et de transparence, pour faciliter l'accès à

l'information pour tous les publics. En 2013, il a enregistré 182 477 visites (contre 164 000 en 2012). Par ailleurs, une réflexion a été engagée pour le faire évoluer, notamment dans l'objectif de développer l'interactivité et l'échange avec les internautes.

À cela s'ajoutent les **sites dédiés aux futurs projets du Syctom** qui permettent d'en suivre les avancées et de s'exprimer dans le cadre de la concertation. Le blog du projet de Romainville comptabilise 1 527 visites en 2013 et le site du projet au Blanc-Mesnil, mis en ligne en juin 2013, 1 284.

Le Syctom entretient des **liens soutenus avec la presse**, en éditant des communiqués et dossiers de presse réguliers, en organisant des visites de ses installations et en répondant aux sollicitations pour des reportages.



Syctom mag



Site internet du Syctom

LES NOUVEAUX ÉLUS

Le Syctom est administré par un Comité syndical, composé de 68 élus locaux représentant l'ensemble des collectivités locales adhérentes, et renouvelé suite aux élections municipales de mars 2014.

- Il définit la politique de l'agence, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service.
- Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.

- Il élit les 36 membres du Bureau, qui prépare les délibérations du Syctom, ainsi que les 5 membres de la Commission d'appel d'offres, placée sous l'autorité du Président du Syctom.

Représentants de la ville de Paris

75



FRANÇOIS DAGNAUD
Maire du 19^e arr.
1^{er} Vice-Président du Syctom



MAO PENINOÙ
Adjoint à la Maire de Paris
5^e Vice-Président du Syctom



ANNE SOUYRIS
Conseillère de Paris
10^e Vice-Présidente du Syctom



JEAN-FRANÇOIS LEGARET
Maire du 1^{er} arr.
13^e Vice-Président du Syctom



PIERRE AURIACOMBE
Conseiller de Paris



CATHERINE BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arr.



HERVÉ BÉGUÉ
Conseiller de Paris



JEAN-DIDIER BERTHAULT
Conseiller de Paris



FLORENCE BERTHOUT
Maire du 5^e arr.



HÉLÈNE BIDARD
Adjointe à la Maire de Paris



JULIE BOILLOT
Conseillère de Paris



JÉRÔME COUMET
Maire du 13^e arr.



VIRGINIE DASPÉT
Conseillère de Paris



PHILIPPE DUCLOUX
Conseiller de Paris



CLAIRE de CLERMONT-TONNERRE
Conseillère de Paris



ANTOINETTE GUHL
Adjointe à la Maire de Paris



MARIE-LAURE HAREL
Conseillère de Paris



ÉRIC HÉLARD
Conseiller de Paris



HALIMA JEMNI
Conseillère de Paris



VÉRONIQUE LEVIEUX
Conseillère de Paris



JEAN-LOUIS MISSIKA
Adjoint à la Maire de Paris



ANNE-CONSTANCE ONGHENA
Conseillère de Paris



PATRICK TRÉMÈGE
Conseiller de Paris



DANIEL VAILLANT
Député
Conseiller de Paris

Représentants du SITOM93

93



WILLIAM DELANNOY
Maire de Saint-Ouen
6^e Vice-Président du Syctom



ALAIN PÉRIÈS
Adjoint au Maire de Pantin
11^e Vice-Président du Syctom



JEAN-PIERRE BOYER
Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois
14^e Vice-Président du Syctom



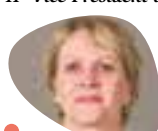
BERNARD CACACE
1^{er} adjoint au Maire du Raincy



ANTHONY DAGUET
Adjoint au Maire d'Aubervilliers



ALAIN DURANDEAU
Adjoint au Maire de Tremblay-en-France



CHRISTINE GAUTHIER
Adjointe au Maire des Pavillons-sous-Bois



JEAN-PHILIPPE MALAYEUDE
Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance



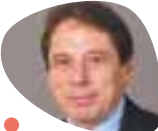
OLIVIER MICONNET
Adjoint au Maire de Livry-Gargan



LAURENT RUSSIER
Adjoint au Maire de Saint-Denis



OLIVIER STERN
Conseiller municipal de Montreuil



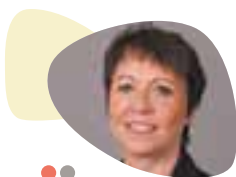
LUDOVIC TORO
Maire de Coubron



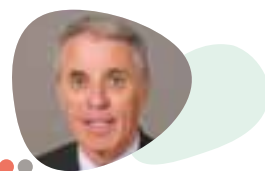
STÉPHANE WEISBERG
Adjoint au Maire de Romainville



HERVÉ MARSEILLE
Sénateur-Maire de Meudon
Président du Syctom



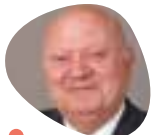
KARINA KELLNER
Présidente du SITOM93
Conseillère municipale de Stains
2^e Vice-Présidente du Syctom



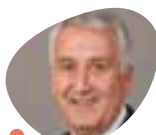
JACQUES GAUTIER
Président du SYELOM
Sénateur-Maire de Garches
3^e Vice-Président du Syctom

**Représentants
du SYELOM**

92



ANDRÉ SANTINI
Député-Maire
d'Issy-les-Moulineaux
4^e Vice-Président du Syctom



PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
12^e Vice-Président du Syctom



OLIVIER MÉRIOT
Adjoint au Maire
de Gennevilliers
15^e Vice-Président du Syctom



MARIE-DO AESCHLIMANN
Adjointe au Maire
d'Asnières-sur-Seine



JEAN-PIERRE AUFFRET
1^{er} Adjoint au Maire
de Clichy



PIERRE CHEVALIER
Conseiller Municipal
de Ville-d'Avray



BERNADETTE DAVID
Adjointe au Maire
de Bagneux



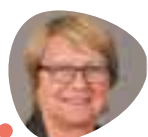
SOPHIE DESCHIENS
Adjointe au Maire
de Levallois-Perret



ÉRIC FLAMAND
Adjoint au Maire
de Vaucresson



JEAN-CHRISTOPHE FROMANTIN
Député-Maire
de Neuilly-sur-Seine



NICOLE GOUETA
Maire de Colombes



JEAN-PIERRE SCHOSTECK
Maire de Châtillon

**Représentants
des collectivités
du Val-de-Marne**

94



LAURENT LAFON
Maire de Vincennes
7^e Vice-Président du Syctom



PIERRE GOSNAT
Maire d'Ivry-sur-Seine
8^e Vice-Président du Syctom



SAMUEL BESNARD
Adjoint au Maire
de Cachan



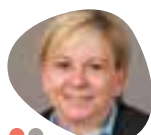
JEAN-MARIE BRÉTILLON
Maire de Charenton-le-Pont



JEAN-LUC CADEDDU
Adjoint au Maire
de Maisons-Alfort



JORGE CARVALHO
Adjoint au Maire
de Villejuif



FLORENCE CROCHETON
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Mandé



JEAN-JACQUES GRESSIER
Adjoint au Maire
de Joinville-le-Pont



ALAIN GUETROT
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Maurice



MONIQUE RAFFAELLI
Conseillère Municipale
du Kremlin-Bicêtre



PATRICK RATTER
Adjoint au Maire
de Valenton



BAMADI SANOKHO
Adjoint au Maire
de Gentilly



AGNÈS TEYSSERON
Conseillère Municipale
de Vitry-sur-Seine

**Représentants
des collectivités
des Yvelines**

78



PHILIPPE BRILLAULT
Maire du Chesnay
9^e Vice-Président du Syctom



MAGALI ORDAS
Adjointe au Maire
de Versailles

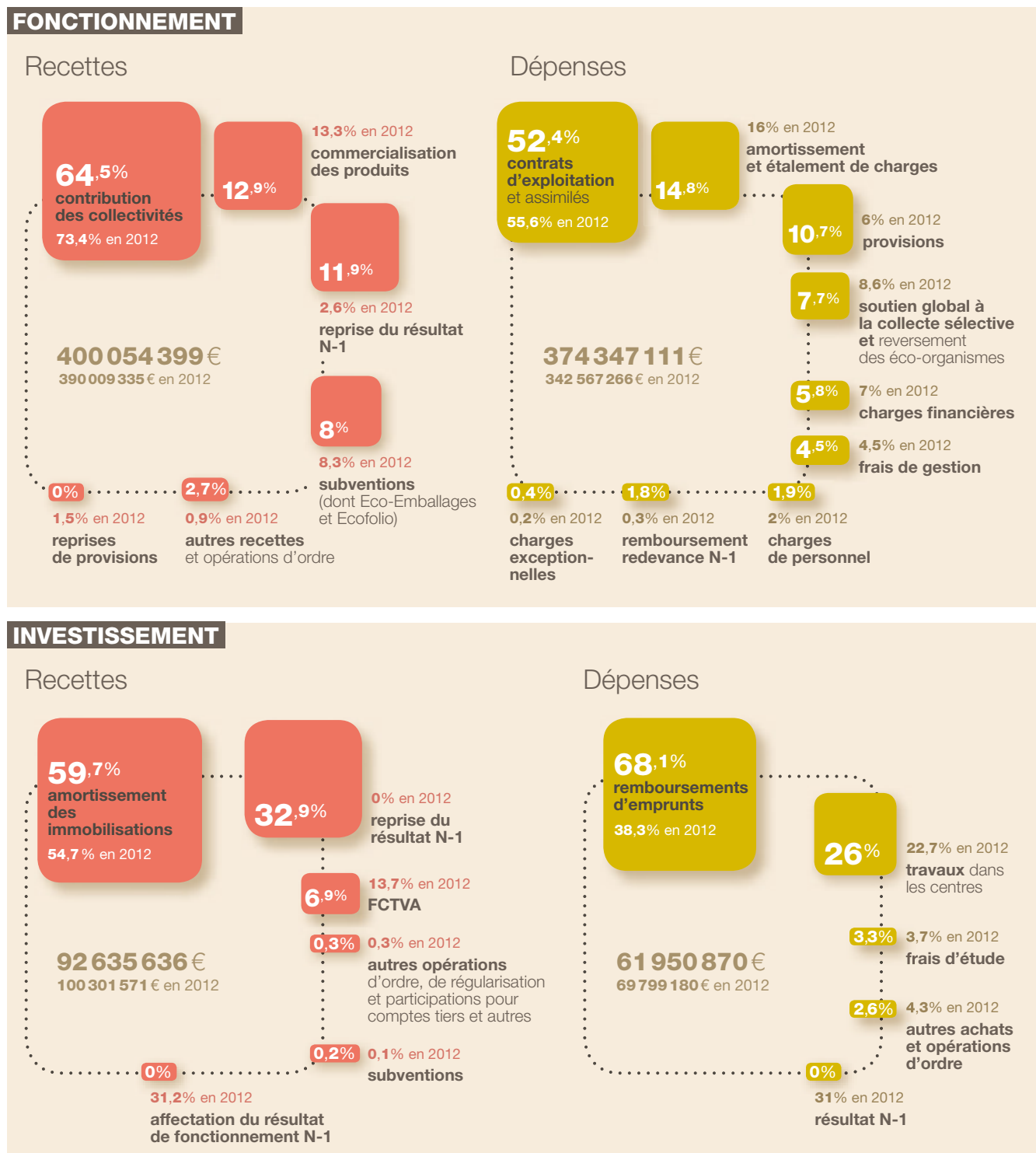


FRÉDÉRIC HUCHELOUP
Adjoint au Maire
de Vélizy-Villacoublay

Des indicateurs financiers au vert

L'année 2013 est marquée par une diminution de la redevance des collectivités adhérentes du Sycotm pour la quatrième année consécutive. Par ailleurs, dans un contexte économique contraint, la maîtrise financière et la gestion rigoureuse du Sycotm ont permis de réduire le coût global de traitement tout en préservant les capacités d'investissement à moyen et long termes.

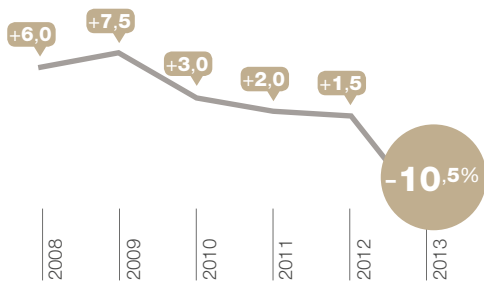
Chiffres clés 2013*



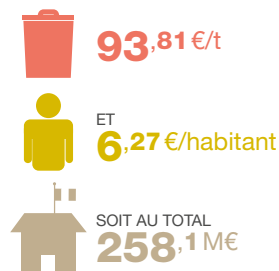
* Ces chiffres reprennent des éléments du compte administratif 2013

ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE

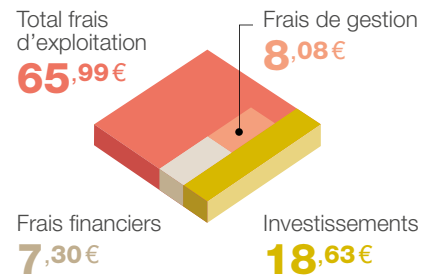
ÉVOLUTION ANNUELLE DU TARIF À LA TONNE en %



CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS EN 2013



UTILISATION DE LA REDEVANCE



Bilan d'exploitation

COÛTS DE TRAITEMENT



COLLECTES SÉLECTIVES

hors transfert du verre et y compris traitement des refus

TONNAGES TRAITÉS

168 198 t

172 730 t en 2012

COÛT NET DE TRAITEMENT*

18 645 014 €

16 307 405 € en 2012

+

COÛT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX COLLECTES SÉLECTIVES

23 770 604 €

24 201 641 € en 2012

=

TOTAL À FINANCER PAR LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS

42 415 618 €

40 509 046 € en 2012

SOIT 111 €/t

94 €/t en 2012

SOIT 141 €/t

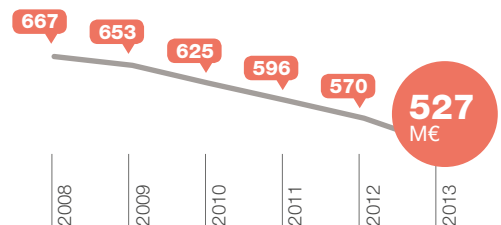
140 €/t en 2012

SOIT 252 €/t

235 €/t en 2012

POURSUITE DU DÉSENNETEMENT

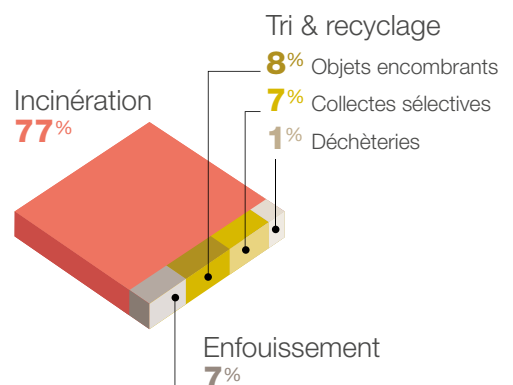
ÉVOLUTION DU MONTANT ANNUEL DE LA DETTE



SOIT -7 % ENTRE 2012 ET 2013 ET -21 % DEPUIS 2008

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR MODES DE TRAITEMENT

tonnages entrant directement dans les filières de traitement



INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

TONNAGES TRAITÉS

1 823 811 t

1 846 421 t en 2012

COÛT NET DE TRAITEMENT*

156 643 965 €

149 534 713 € en 2012

SOIT 86 €/t

81 €/t en 2012



OBJETS ENCOMBRANTS

TONNAGES TRAITÉS

172 847 t

167 859 t en 2012

COÛT NET DE TRAITEMENT*

18 840 864 €

17 810 959 € en 2012

SOIT 109 €/t

104 €/t en 2012



ENFOUISSEMENT

TONNAGES TRAITÉS

159 367 t

180 144 t en 2012

COÛT NET DE TRAITEMENT*

16 697 064 €

18 315 844 € en 2012

SOIT 101 €/t

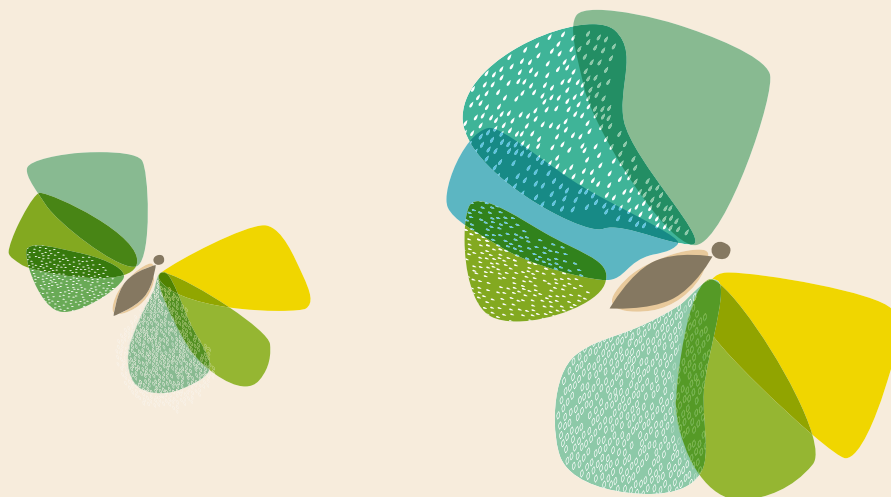
98 €/t en 2012

* Le coût net de traitement correspond au montant facturé par le Sycatom aux collectivités pour le traitement de leurs déchets.

EN SAVOIR + voir Rapport technique et financier en annexe

Directeur de la publication **Hervé Marseille** | Rédacteur en chef **Dominique Labrouche**
| Directrice de la communication **Véronique Menseau** | Coordination **Christelle Pichon**,
Julien Bieganski | Crédits photos **Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers /**
Jean-Luc Vallet / Stéphane Collin / David Templier / Jean-François Humbert /
Thierry Dehesdin / Nicolas Gornas / Julien Wieser / Nicolas Périer; Eco-Emballages /
Pierre Antoine / William Alix / Sipa Press; ville de Meudon / Julien Berkovitch;
Théma_Design; APOR / DO Architecte; ville de Paris / Anaïd de Dieuleveult;
ville de Levallois; ville de Gennevilliers; SEAPFA; Eco-mobilier; Fotolia; Delphine Ozoux;
Raphaël Mendes; Bar Floréal; Cécilia Garroni Parisi; L'Autre Image Labtop et Lansac
| Rédaction-Illustrations-Conception réalisation **Atelier des giboulées**

Imprimé par L'Artésienne sur papiers Cocoon Silk et Cocoon Offset 100 % recyclés | **Juin 2014**



syctom

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

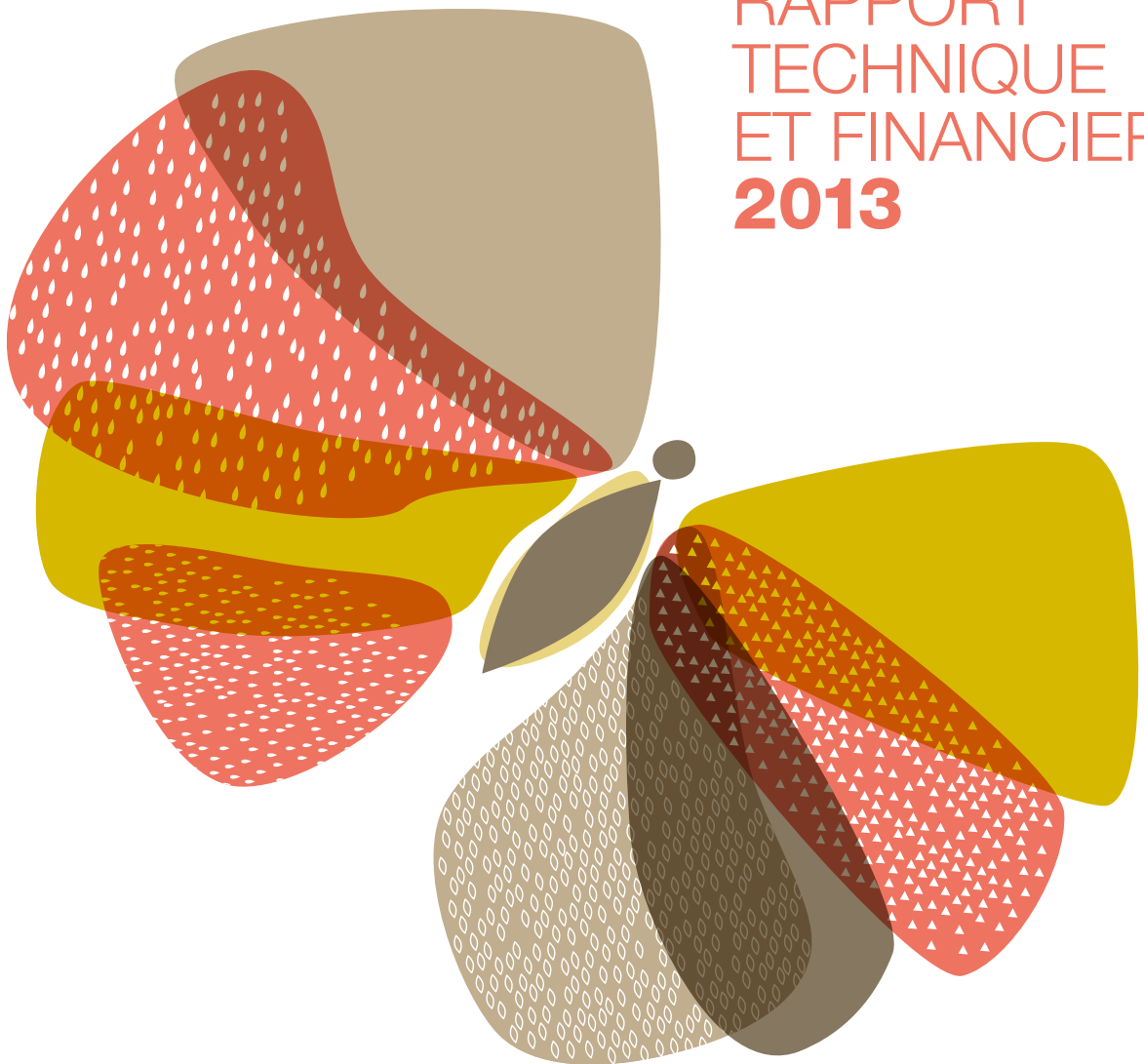
35, bd de Sébastopol
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00
Fax : 01 45 08 54 77
www.syctom-paris.fr



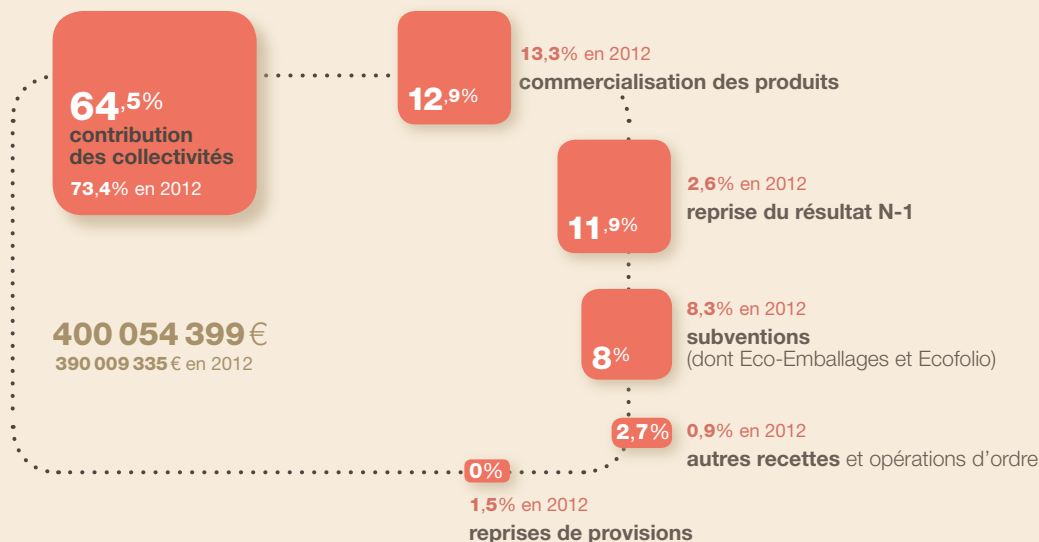
systom

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

RAPPORT
TECHNIQUE
ET FINANCIER
2013



Fonctionnement Recettes 2013

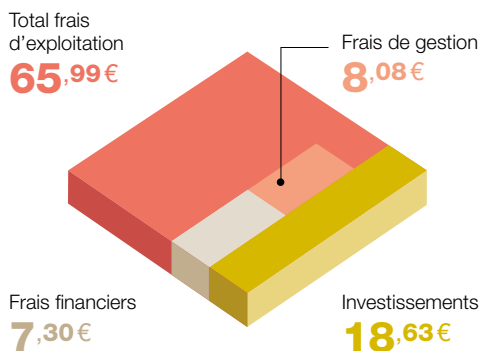


DIMINUTION DE LA REDEVANCE

Le Sycotom a souhaité faire bénéficier les collectivités adhérentes des économies réalisées ces dernières années : gain depuis 2011 de 13 M€/an sur le coût de traitement pour le centre à Ivry/Paris XIII, baisse des tonnages traités depuis 2008, étalement du programme d'équipement... Ainsi, les contributions appelées pour l'année 2013 ont été diminuées de manière significative.

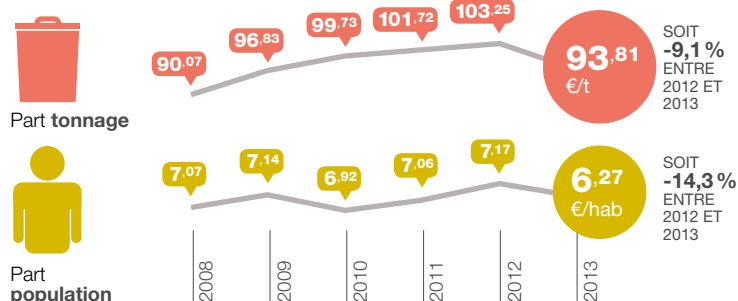
UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €



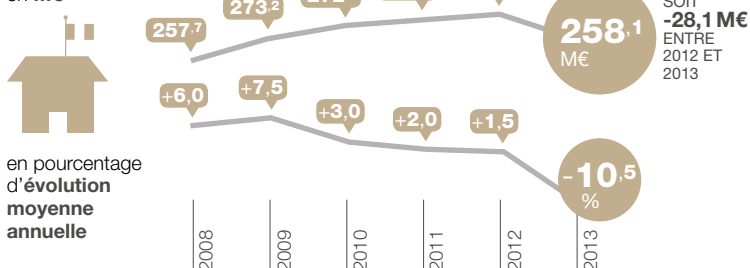
ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE

Calculée au prorata de la quantité de déchets qu'elle apporte au Sycotom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS

en M€



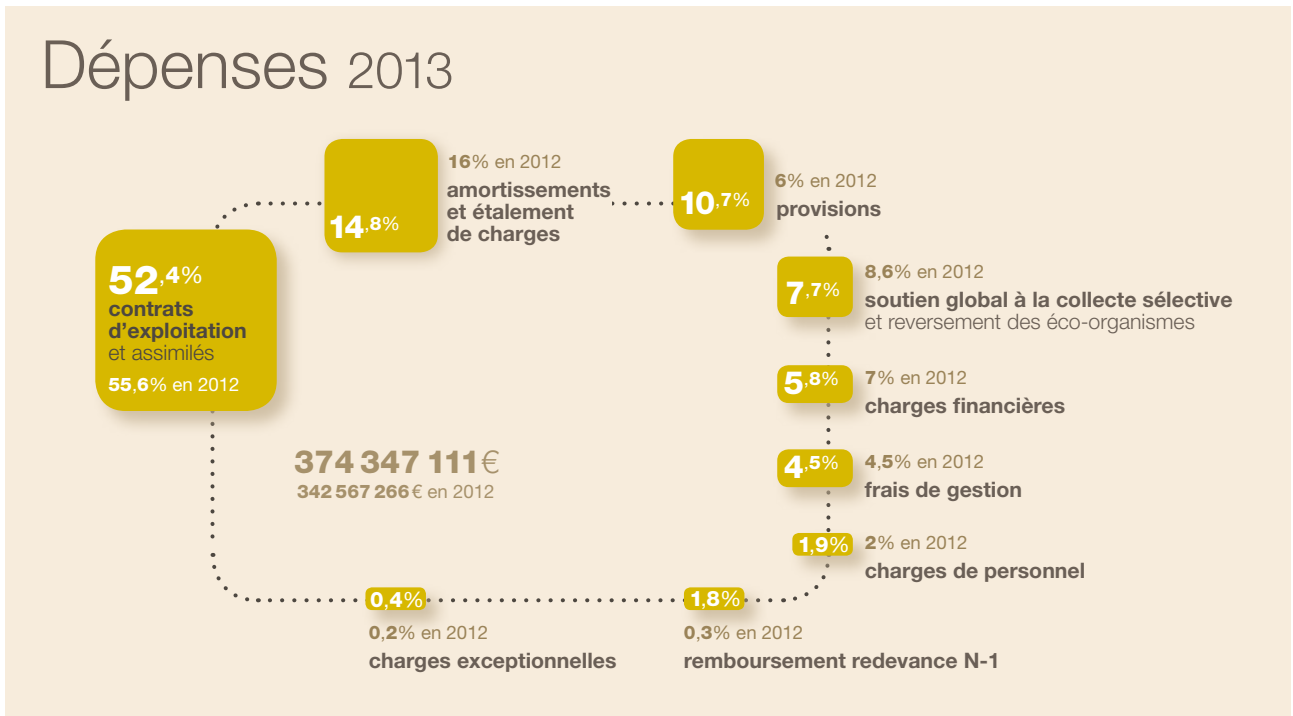
STABILITÉ DES RECETTES

VENTE DE PRODUITS ET AIDES DES ECO-ORGANISMES

Les produits commercialisés recouvrent la vapeur et l'électricité issues des centres de valorisation énergétique et les différents matériaux issus du tri des collectes sélectives, des objets encombrants et de l'incinération des ordures ménagères. **En 2013, les recettes sont globalement équivalentes à celles de 2012.** Les bonnes performances en matière de valorisation énergétique compensent

la diminution de la valorisation matière, due à la baisse conjointe des tonnages de collectes sélectives (-2,5 % en 2013) et des prix de reprise des matériaux recyclables. Les aides des éco-organismes et autres financeurs sont également stables en 2013. Avec la mise en place de la REP Meubles au 1^{er} juillet 2013, le soutien d'Éco-mobilier vient s'ajouter à celui d'Eco-Emballages et d'Ecofolio.

Dépenses 2013



CONTRATS D'EXPLOITATION ET ASSIMILÉS



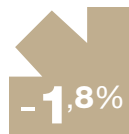
Les facteurs du relèvement des coûts sont notamment :

une hausse de **20%** de la TGAP incinération (4,00 € HT/ tonne en 2013 contre 3,20 € HT/ tonne en 2012),

l'instauration de la **redevance pour stockage d'eau** en période d'étiage, due par les propriétaires ou concessionnaires d'un ouvrage de stockage d'eau d'une capacité égale ou supérieure à un million de mètres cubes,

les impacts du durcissement de la réglementation sur les **mâchefers**.

SOUTIEN AUX COLLECTES SÉLECTIVES ET REVERSEMENT DES AIDES DES ÉCO-ORGANISMES



En 2013, le Syctom a soutenu son effort financier au profit des collectivités adhérentes avec un soutien de **125,89 € par tonne entrante** de collecte sélective. Au-delà du simple reversement du barème E d'Eco-Emballages mis en place en 2011, le Syctom abonde également de **1,5 M€/an** les soutiens aux collectivités. Notons qu'en 2013 intervient le reversement aux collectivités du nouveau soutien d'Éco-mobilier.

La diminution constatée s'explique avant tout par la baisse des quantités de collectes sélectives.

CHARGES DE PERSONNEL



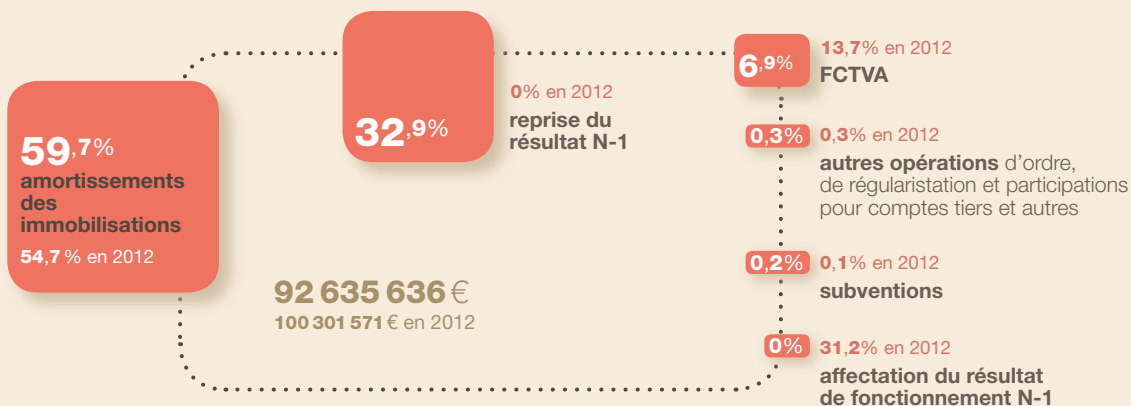
Avec un effectif stable de **119 agents** au 31 décembre 2013, les frais de personnel représentent toujours **2%** des dépenses de fonctionnement du Syctom, soit **7,3 M€** en 2013.

AMORTISSEMENTS



Les amortissements représentent environ **55 M€** en 2013 et n'ont évolué que faiblement par rapport à 2012. Leur niveau important (**15% des dépenses de fonctionnement en 2013**) assure un autofinancement abondant de la section d'investissement, dans l'optique de limiter à l'avenir l'endettement du Syctom.

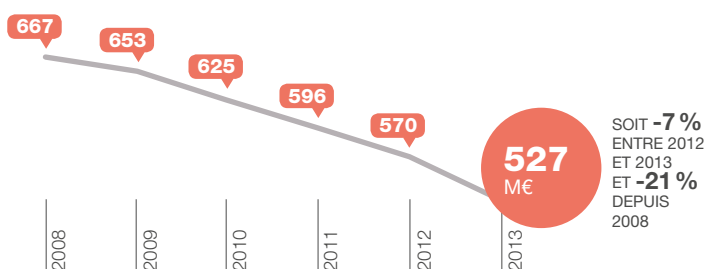
Investissement Recettes 2013



POURSUITE DU DÉSENDETTEMENT

Pour la 5^e année consécutive, le Sycotom s'est désendetté, avec une diminution de **42,2 M€** en 2013. Au 31 décembre 2013, le taux d'intérêt moyen de la dette du Sycotom était de 3,98 %, contre 4,01 % en 2012. Une stabilité relative qui s'explique par la part des emprunts à taux fixe (65 %). Les charges financières du Sycotom sont passées de 23,8 M€ à 21,7 M€, soit une baisse de 2,1 M€ (-9 %), due à la diminution de l'encours de la dette et à des taux variables historiquement bas en 2013.

ÉVOLUTION DU MONTANT ANNUEL DE LA DETTE



Dépenses 2013



DES INVESTISSEMENTS EN PHASE D'ÉTUDES ET DE CONCERTATION

En 2013, les dépenses d'équipement et les études s'élèvent à **18 M€**, soit un montant identique à celui de 2012. Cette année a notamment été consacrée à la poursuite des dialogues compétitifs pour la **reconstruction d'Ivry/Paris XIII** et le projet de **centre au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois**.

Pour ces projets, comme pour celui de Romainville, la concertation se poursuit. Ces phases d'études, d'audit, de concertation et de dialogue compétitif étant par nature moins consommatrices de crédits que les phases de travaux, le niveau des dépenses d'investissement reste relativement bas.

Programme d'investissement par site

TRAVAUX D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU SYCTOM

en M€ HT

SITES	TRAVAUX FINANCÉS EN 2013
ISSÉANE	1,73
IVRY/PARIS XIII	0,35
NANTERRE	0,10
PARIS XV	0,05
SAINT-OUEN	0,52
SEVRAN	0,05
TOTAL	2,80

TRAVAUX LIÉS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES OU À DE NOUVEAUX PROJETS

en M€ HT

SITES	NATURE DU PROGRAMME	PÉRIODE DE RÉALISATION	TRAVAUX FINANCÉS EN 2013	INVESTISSEMENT TOTAL
ISSÉANE	 construction de l'unité d'incinération avec valorisation énergétique (solde de paiements)	1998-2013	0,13	593,00
IVRY/PARIS XIII	 travaux de prolongation de la durée d'exploitation du centre	2008-2013	0,13	62,33
PARIS XV	 construction du centre de tri (solde de paiements)	2003-2012	2,35	30,65
SAINT-OUEN	 projet d'intégration urbaine du centre - travaux d'aménagements paysagers et architecturaux et de traitement des fumées	2012-2019	0,05	122,00
BLANC-MESNIL/ AULNAY-SOUS-BOIS	 projet de centre de valorisation des biodéchets et des boues d'épuration	2006-2018	0,21	48,90
IVRY/PARIS XIII	 projet de centre de valorisation organique et énergétique	2007-2026	1,37	860,00
PARIS XVII	 projet de centre de tri de collectes sélectives	2010-2019	0,02	76,20
ROMAINVILLE/BOBIGNY	 projet de centre de tri-méthanisation	2005-2017	7,87	276,31
TOTAL			12,13	

TOTAL GÉNÉRAL DES INVESTISSEMENTS 14,93

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Indicateurs techniques et financiers pour 2013

Ce document sera soumis au vote du Comité syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 25 juin 2014.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



3 CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

	CAPACITÉ	CAPACITÉ TECHNIQUE	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ISSÉANE	460000	460000	459825
IVRY/PARIS XIII	730000	670000	685787
SAINT-OUEN	630000	605000	541404



6 CENTRES DE TRI

	CAPACITÉ	CAPACITÉ TECHNIQUE	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ISSÉANE	30000	22500	22556
IVRY/PARIS XIII	36300	30000	28568
NANTERRE	40000	33000	32819
PARIS XV	15000*	15000	16019
ROMAINVILLE	45000	35000	35355
SEVRAN	10000*	10000	11800

* Demandes de modification des capacités d'exploitation en cours d'instruction



2 DÉCHÈTERIES

	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
IVRY/PARIS XIII	5995
ROMAINVILLE	11387

BILAN ANNUEL GLOBAL

NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM **84**

NOMBRE D'HABITANTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM
Chiffres du nouveau RGP pour l'année 2011 avec l'évolution pour 2013 **5 762 183**

TONNAGES DE DÉCHETS BRUTS

Ordures ménagères, balayures et déchets verts (en tonnes) **1 942 180**
Objets encombrants (en tonnes) **1 728 47**
Réquisitions (en €/tonne) **273**

COLLECTE SÉLECTIVE (en tonnes)

Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons **168 198**
Verre **0**
Déchèterie **17 382**

REDEVANCES (en euros)

Part tonnage **93,81**
Part population **6,27**

UNITÉS EXTÉRIEURES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



CENTRES D'INCINÉRATION

	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ARGENTEUIL (NOVERGIE)	37 152
CARRIÈRES/SEINE (NOVERGIE)	17 617
SAIN'T-THIBAULT-DES-VIGNES (NOVERGIE)	42 329
SARCELLES (SAREN VÉOLIA)	40 783



CENTRES DE TRI

	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
LE BLANC-MESNIL (PAPREC)	3 281 CS
BUC (NICOLLIN)	4 359 CS
BUC/CHATILLON (NICOLLIN/VÉOLIA)	17 311 OE
CHELLES (GÉNÉRIS)	5 385 CS
CHELLES (REP)	1 075 OE
CLAYE-SOUILLY (REP)	1 252 OE
LA COURNEUVE (PAPREC)	15 988 OE
GENNEVILLIERS (BM/SITA)	6 334 CS
GENNEVILLIERS (SITA)	8 361 CS
GENNEVILLIERS (SITA)	33 507 OE
GENNEVILLIERS (PAPREC)	26 916 OE
GENNEVILLIERS (PAPREC) A15	116 OE chantier
IVRY (DERICHEBOURG)	5 765 OE
IVRY (SOFRAT)	38 751 OE
IVRY (CEMEX)	1 683 OE
IVRY (CEMEX)	632 OE chantier
NOISY (DRT)	22 652 OE
NOISY (REP)	2 511 OE
NOISY (TRANSFERT)	10 CS
PIERREFITTE (GDIF)	12 130 OE
VILLENEUVE-LE-ROI (PAPREC)	279 OE

CS: collectes sélectives OE: objets encombrants



INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX OU NON DANGEREUX

	QUANTITÉS
ISDD VILLEPARISS (SITA)	Refiom: 41 253
ISDND BOUQUEVAL (REP)	68 883
ISDND CLAYE-SOUILLY (REP)	96 514
ISDI CLAYE-SOUILLY (REP)	6 459
ISDI (MARCHÉS PRIVÉS OE)	15 000
AUTRES ISDND (MARCHÉS PRIVÉS)	84 692

DÉPENSES ET RECETTES 2013

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION CONFIE AU SYCTOM, L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS	MARCHÉS PUBLICS
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Syctom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2013 - hors provisions)	279,0 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Eco-Emballages à la collecte sélective et autres éco-organismes, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat et versées	169,6 M€ TTC
Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et enfouissement des refus de tri	109 €/t
Coût global de traitement des collectes sélectives	252 €/t
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	86 €/t
Coût de la mise en décharge	101 €/t
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Syctom et versements barème E (hors verre) 25,3 M€ Reversements liés au verre 3,1 M€
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés	Eco-Emballages 25,4 M€ Ecofolio 4,6 M€ OCAD3E 0,1 M€ Éco-mobilier 1,1 M€

VALORISATION

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION

Électricité (EN MWh)	146 469
Vapeur (EN MWh)	2765 176
Mâchefers (EN TONNES)	336 401
Ferreux (EN TONNES)	35 018
Non-ferreux (EN TONNES)	2 638

RECYCLAGE DES MULTIMATÉRIAUX (EN TONNES)

Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium, petit électroménager	119 448
--	----------------

RECYCLAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS (EN TONNES)

Bois, ferrailles, gros cartons	92 875
--------------------------------	---------------

DÉCHÈTERIES (EN TONNES) **8 628**

ENFOUISSEMENT

STOCKAGE (EN TONNES) **253 610**

RECETTES DE VALORISATION MATIÈRE en M€ HT



ISSUES DU TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES ET OBJETS ENCOMBRANTS

Journaux/magazines	4,4
Emballages plastiques	2,8
Cartons et EMR	3,5
Gros de magasin	0,8
Acier	0,4
Ferrailles issues des OE	0,4
Non-Ferreux OE	0,0
Verre	2,4
Bois	0,0
TOTAL	14,7



ISSUES DE L'INCINÉRATION

Ferrailles	2,5
Aluminium issu de l'incinération	2,0
TOTAL	4,5
TOTAL	19,2

RECETTES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE en M€ HT



ISSUES DE L'INCINÉRATION

Vente de vapeur et d'électricité (Isséane et Ivry/Paris XIII)	32,4
Vente de vapeur et d'électricité (Saint-Ouen)	19,0
TOTAL	51,4

MEURES PRISES DANS L'ANNÉE POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

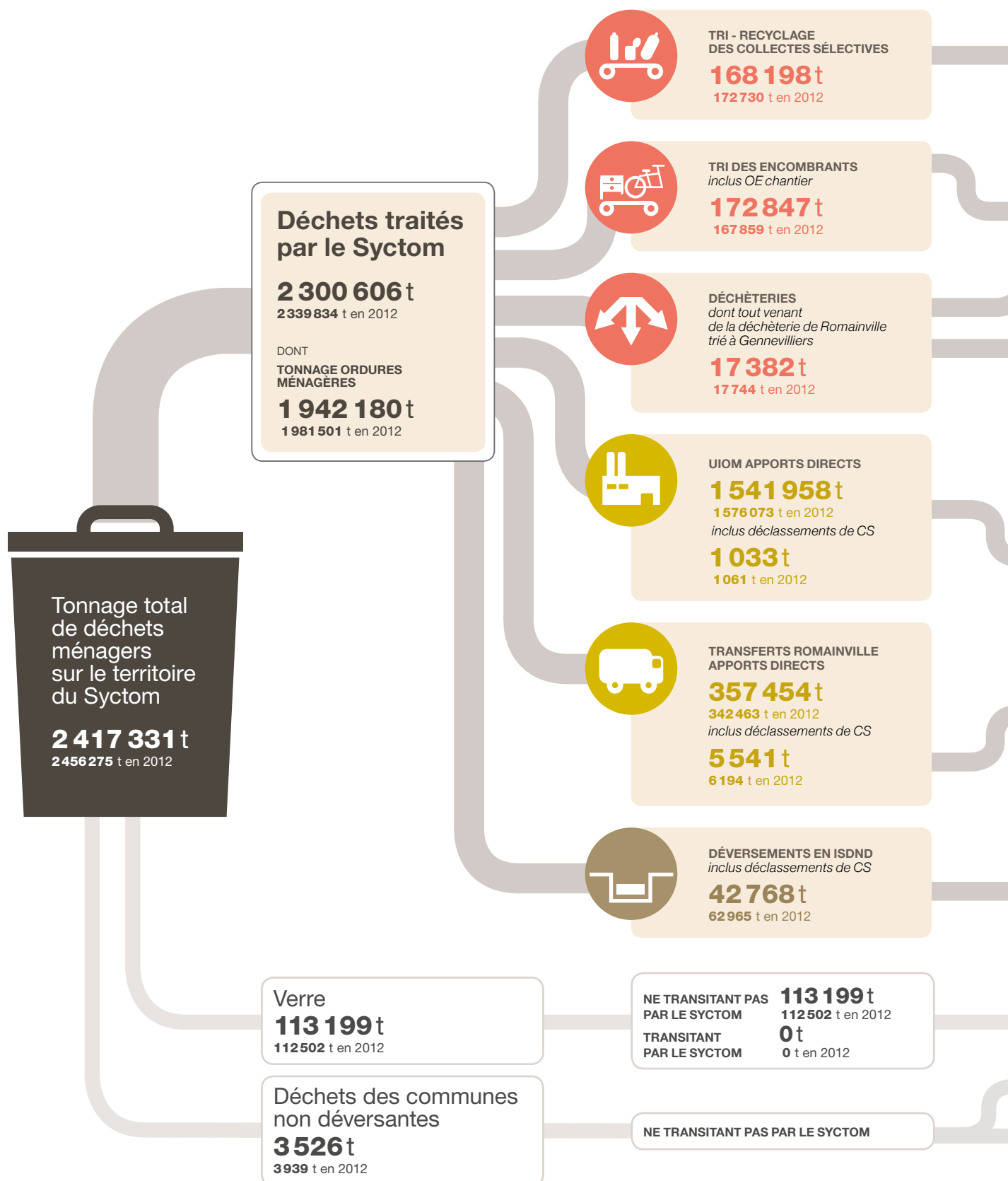
Amélioration continue et sécurité des installations du Syctom

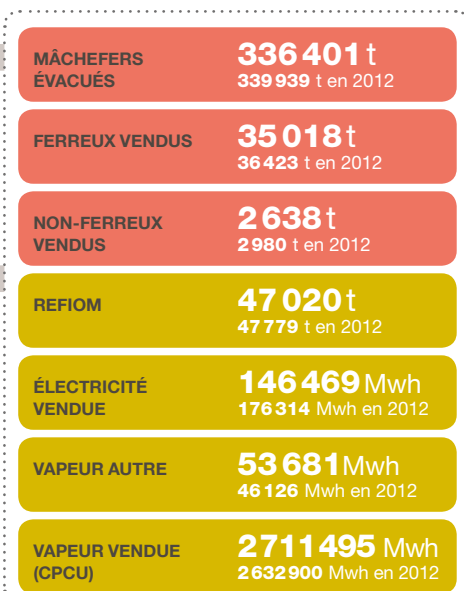
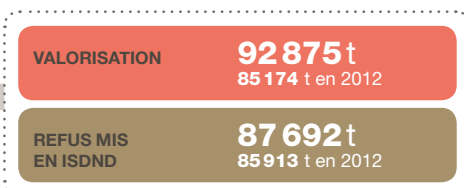
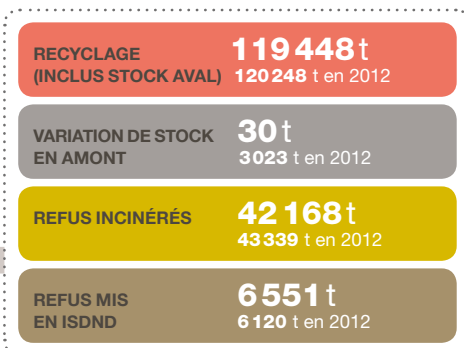
- Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de diagnostics sécurité incendie et systèmes de sécurité incendie et de missions de sécurité sur tous les sites du Syctom. Les travaux effectués au fil du temps sur les installations ainsi que l'évolution permanente de la réglementation nécessitent la réalisation de diagnostics réguliers quant à la conformité des installations à la réglementation en vigueur.
- Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux travaux de petit génie civil dans le cadre de la mise en conformité des installations du Syctom, au regard des normes de sécurité en vigueur d'une part, de l'implantation sur les sites du Syctom de tiers (centrale d'aspiration des collectes pneumatiques notamment à Isséane et Saint-Ouen) et de l'optimisation des process existants d'autre part.
- Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la détection, au conditionnement et à l'identification de sources radioactives dans les déchets entrant dans les centres du Syctom. La société spécialisée retenue aura pour mission, en cas de détection d'une source radioactive, d'intervenir, d'isoler et d'identifier le radioélément et de conditionner la source radioactive.
- Lancement d'un appel d'offres ouvert pour des travaux d'amélioration d'électricité et de contrôle commande sur tous les sites du Syctom.

Contrôle des rejets atmosphériques

Participation au financement d'une étude Airparif dans le cadre du programme d'études des niveaux de métaux du voisinage des sites industriels d'Île-de-France, et spécifiquement sur le niveau d'empoussièrément et de métaux relatif au site Ivry/Paris XIII.

Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement en 2013





* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

Coûts de traitement



COLLECTES SÉLECTIVES

TONNAGES TRAITÉS **168 198 t** † 172 730 t en 2012

DÉPENSES	Charges d'exploitation 38 382 476 €	Amortissements et frais financiers 7 489 924 €	TOTAL COÛT DE TRAITEMENT 45 872 400 €
	36 352 237 €	7 481 486 €	43 833 723 €
RECETTES	Recettes matières Syctom 11 337 035 €	Soutiens éco-organismes Syctom 15 890 351 €	TOTAL RECETTES 27 227 386 €
	12 015 323 €	15 510 995 €	27 526 318 €
COÛT NET DE TRAITEMENT*			18 645 014 € 16 307 405 € en 2012

POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE REVERSEMENT

DÉPENSES	Soutien Syctom et reversement à destination des collectivités	28 430 232 €	28 816 657 €
RECETTES	Recettes Eco-Emballages et recettes verre perçues par le Syctom pour le compte de ses collectivités (reversement à l'euro/l'euro)	4 659 628 €	4 615 016 €
COÛT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN		23 770 604 €	24 201 641 € en 2012

COÛT BUDGÉTAIRE

DÉPENSES	Dépenses de traitement + soutien et reversement	74 302 632 €	72 650 380 €
RECETTES	Recettes Syctom + recettes perçues pour le compte des collectivités	31 887 014 €	32 141 334 €
SOLDE À FINANCER PAR LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS		42 415 618 €	40 509 046 € en 2012

Le coût net de traitement des collectes sélectives est passé de 94,41 €/t en 2012 à 110,85 €/t en 2013, soit **une augmentation de 16 €/t**. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des recettes de valorisation matière et celle des tonnages entrants de collectes sélectives, tandis que les dépenses

ont progressé sous l'effet de l'inflation et du renchérissement de certains marchés. En effet, bien que les tonnages entrants soient en diminution, **la valorisation matière reste relativement stable**. Le coût budgétaire net des collectes sélectives incluant les soutiens versés aux communes a donc suivi la même tendance.

* Le coût net de traitement correspond au montant facturé par le Syctom aux collectivités pour le traitement de leurs déchets.

SOIT
111
€/t

94 €/t en 2012

SOIT
141
€/t

140 €/t en 2012

SOIT
252
€/t

235 €/t en 2012



INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

TONNAGES TRAITÉS **1 823 811 t** † 1 846 421 t en 2012

DÉPENSES	Charges d'exploitation 155 554 779 €	Amortissements et frais financiers 67 491 431 €	TOTAL COÛT DE TRAITEMENT 223 046 210 €
	149 788 415 €	68 787 209 €	218 575 624 €
RECETTES	Recettes matières Syctom 4 083 962 €	Soutiens éco-organismes Syctom 12 534 592 €	TOTAL RECETTES 66 402 245 €
	5 214 849 €	12 983 293 €	69 040 911 €
COÛT NET DE TRAITEMENT*			156 643 965 € 149 534 713 € en 2012

L'augmentation de 6% du coût à la tonne s'explique notamment par la diminution des tonnages incinérés à Saint-Ouen, non compensée par une augmentation du tonnage incinéré sur les 2 autres unités d'incinération du Syctom. En effet, les charges fixes importantes des installations sont amorties sur un tonnage moins important et pèsent donc plus lourd. Par ailleurs, **les dépenses d'exploitation ont progressé de 4%** sous l'effet de l'inflation, des augmentations fiscales

(TGAP, redevance d'étiage) ainsi que du coût croissant de traitement des mâchefers. Dans le même temps, **les tonnages diminuaient de 1%**. Les recettes (valorisation énergétique, valorisation matière et soutien des éco-organismes) enregistraient quant à elles une baisse de 4% sous l'effet de la réduction du tonnage incinéré à Saint-Ouen, des travaux sur le groupe turbo alternateur d'Ivry et de la baisse des prix de reprise sur les ferreux et non-ferreux extraits des mâchefers.

SOIT
86
€/t

81 €/t en 2012



OBJETS ENCOMBRANTS

TONNAGES TRAITÉS **172 847 t** † 167 859 t en 2012

COÛT NET DE TRAITEMENT*	18 840 864 €	17 810 959 € en 2012
--------------------------------	---------------------	----------------------

Cette augmentation du coût de traitement s'explique par l'action conjuguée de l'inflation et la diminution très importante des recettes matière issues des objets encombrants due essentiellement à la baisse du prix de reprise du bois.

SOIT
109
€/t

104 €/t en 2012



ENFOUISSEMENT

TONNAGES TRAITÉS **159 367 t** † 180 144 t en 2012

DÉPENSES	Charges d'exploitation (y compris transfert)	16 697 064 €	18 315 844 €
COÛT NET DE TRAITEMENT*			16 697 064 € 18 315 844 € en 2012

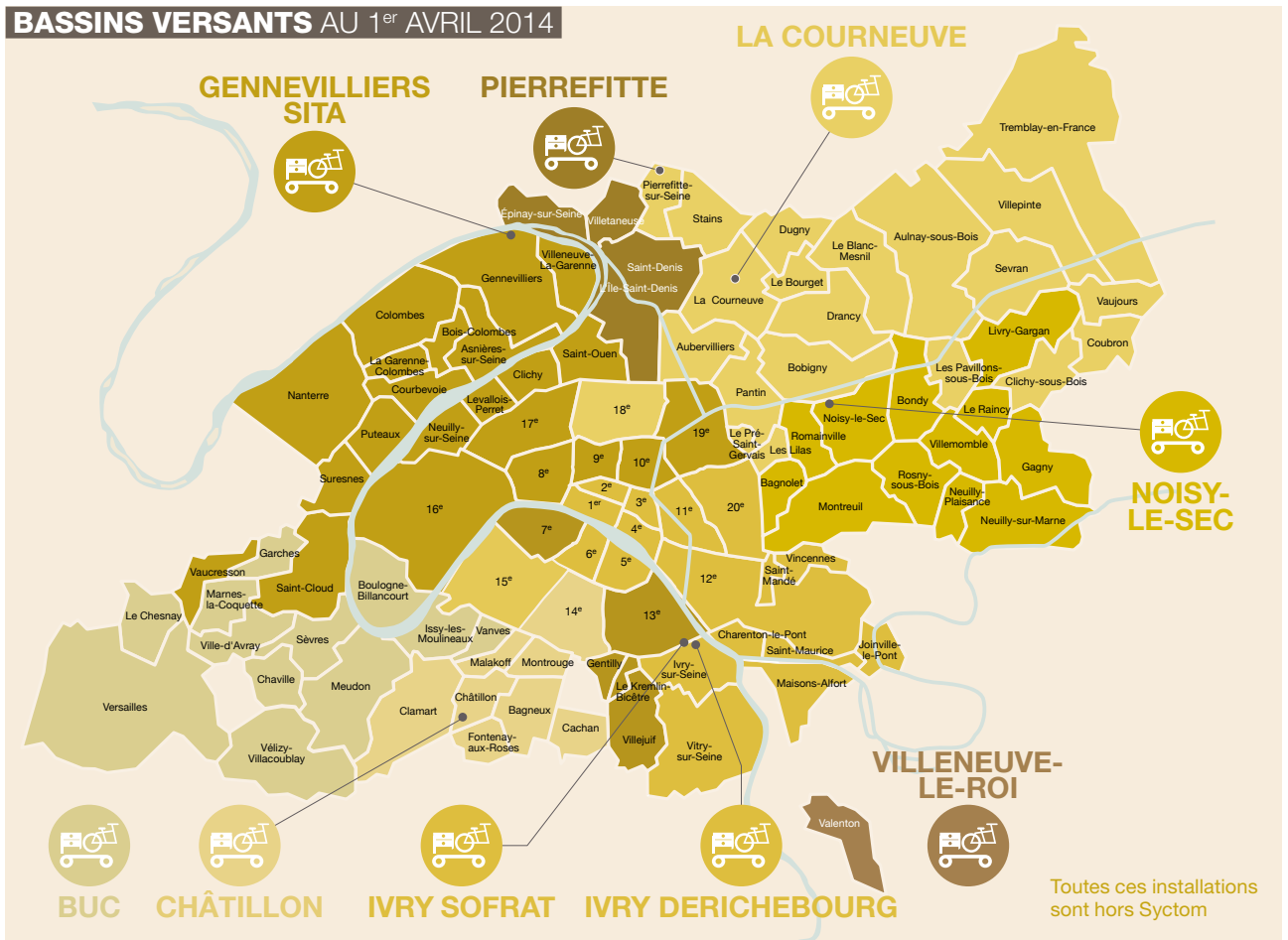
Cette augmentation de 3% est principalement liée à l'inflation.

SOIT
101
€/t




98 €/t en 2012

Encombrants

BASSINS VERSANTS AU 1^{er} AVRIL 2014

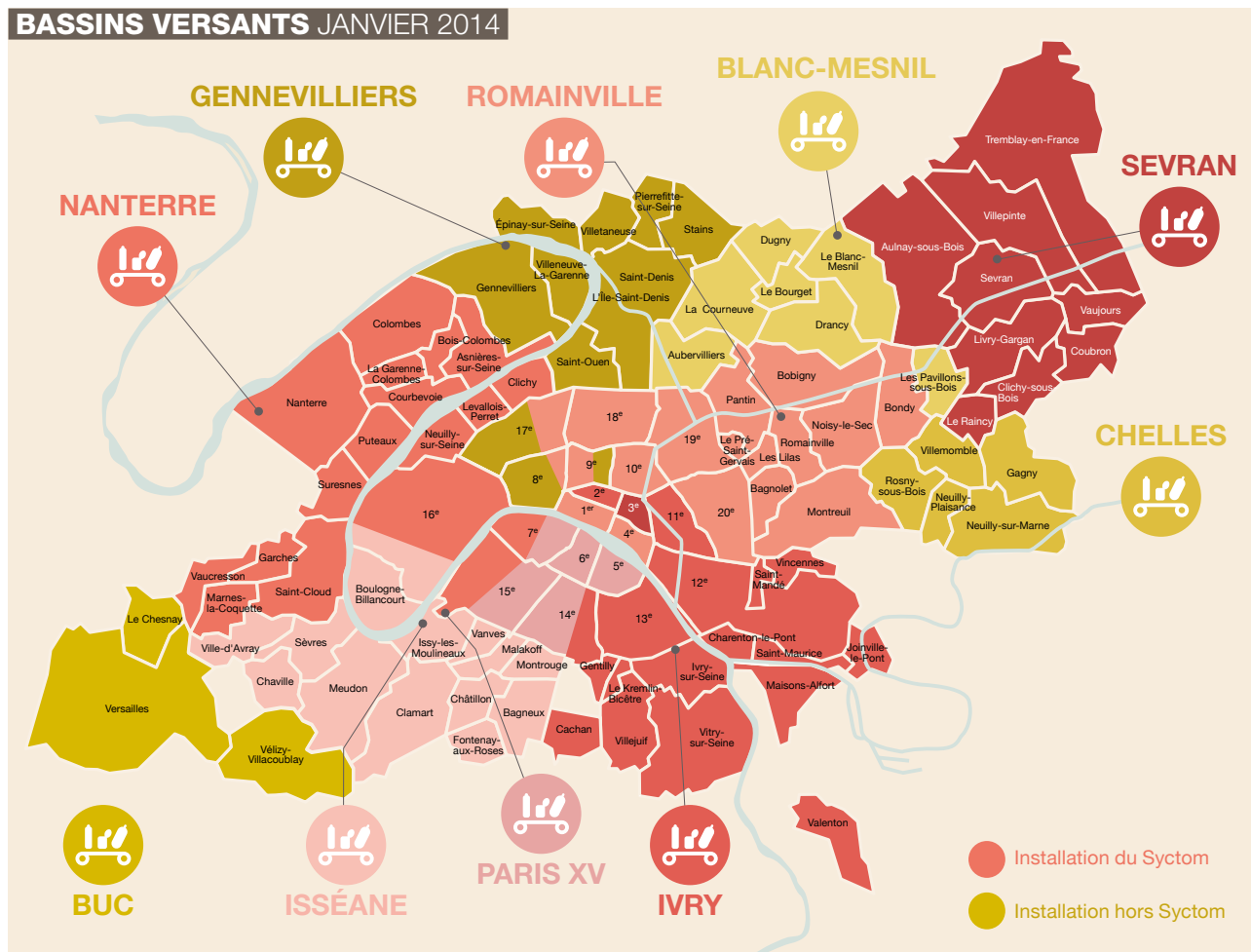


RÉPARTITION DES TONNAGES 2013

							
CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS	CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
BUC/CHÂTILLON	17 311	9 786	Nicollin/Véolia	CHELLES	1 075		REP
LA COURNEUVE	15 988	8 069	PAPREC		971		REP
GENNEVILLIERS SITA	33 507	17 055	SITA	CLAYE-SOUILLY	1 252		REP
GENNEVILLIERS	26 916	14 330	PAPREC	IVRY	1 683	3 123*	CEMEX
IVRY DERICHEBOURG	5 765		Derichebourg		1 512		REP
	5 692		CDIF	NOISY REP	2 511		REP
	22 652	18 675*	DRT		2 823		REP
NOISY DRT	20 004		CDIF	TOTAL	179 820	92 239	
PIERREFITTE	12 130		CDIF	TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER			
IVRY	38 751	20 465*	SOFRAT	GENNEVILLIERS	116	93	PAPREC
	38 751		PAPREC	IVRY	632	543	CEMEX
VILLENEUVE-LE-ROI	279		PAPREC	TOTAL	747	636	
				TOTAL	180 567	92 875	

* Les tonnages valorisés proviennent à la fois d'objets encombrants en apport direct et en transfert depuis d'autres sites

Collectes sélectives



RÉPARTITION DES TONNAGES 2013

CENTRES DE TRI	TONNAGES		Variations de stock		TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
	RÉCEPTIONNÉS (inclus les déclassements)	TRIÉS	amont	aval		
IVRY/PARIS XIII	28568	28298	0	50	18657	SITA
ISSÉANE	22556	22546	0	0	17152	TSI
NANTERRE	32819	32108	0	-700	23438	Véolia Propreté
PARIS XV	16019	15967	10	100	12392	COVED
ROMAINVILLE	35355	29814	0	0	18140	Urbaser environnement
SEVRAN	11800	11771	20	30	8640	Véolia Propreté
LE BLANC-MESNIL	3281	3281	0	0	2349	PAPREC
BUC	4359	4359	0	0	3506	NICOLLIN
CHELLES	5385	5328	0	0	3864	GÉNÉRIS
GENNEVILLIERS	8361	8360	0	0	6706	SITA
GENNEVILLIERS / LE BLANC-MESNIL	6334	6325	0	0	4603	SITA
TOTAL	174846	168168	30	-520	119448	

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

en tonnes

		TONNAGES SYCTOM 2013	DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT
	JOURNAUX REVUES MAGAZINES	52432	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne 76	PAPIER JOURNAL	Fluvial (péniche ou conteneurs)
	EMR (carton brun + cartonnettes)	35642	Papeteries Europac 76 Saica 02 Emin Leydier 10	CARTON BRUN	40% de transport fluvial (péniche), le reste en routier
	GROS DE MAGASIN (mélange de papiers)	17705	Diverses papeteries France et Europe	CARTON, MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT, PAPIER HYGIÉNIQUE	Routier
	EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES (ELA)	1177	Papeterie Georgia Pacific 45 Nova Tissue 88	PAPIER D'HYGIÈNE ET DOMESTIQUE	Routier
	FLACONNAGES PLASTIQUES EN PET	6612	Usine FPR Limay 78	GRANULÉS ENTRANT DANS LA COMPOSITION DES BOUTEILLES	Transport fluvial (péniche) après regroupement des flux à Gennevilliers
	FLACONNAGES PLASTIQUES EN PEHD	3019	Usines Neufchâteau 88 Lunen D	PRODUITS EN PEHD (tuyaux assainissement, arrosoirs...)	Routier
	POTS ET BARQUETTES PLASTIQUES (expérimentation Sevran)	95	Sur-tri dans le centre PAPREC de Blanc-Mesnil puis recyclage en France selon les résines	EN DÉVELOPPEMENT	Routier
	FILMS ET HOUSSES EN PEBD	158	Usine Régefilm 64	SACS PLASTIQUES ET POUBELLES	Routier
	ALUMINIUM ISSU DES COLLECTES SÉLECTIVES	207	Usine Regeal-Affimet à Compiègne 60	ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)	Routier
	ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS	2949	Usine GALLOO à Halluin Belgique	ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)	Routier
	ACIER ISSU DES COLLECTES SÉLECTIVES	2505	Usine Arcelor à Dunkerque 59	PRODUITS EN ACIER	Routier
	ACIER ISSU DES MÂCHEFERS	35018	Grosses ferrailles : repris par GALLOO Idf à Bonneuil s/Marne 94 Petites ferrailles : repris par GALLOO Metal ou autres sous-traitants Belgique et 59	PRODUITS EN ACIER	Routier + montée en puissance du transport fluvial entre Bonneuil et Halluin (grosses ferrailles)

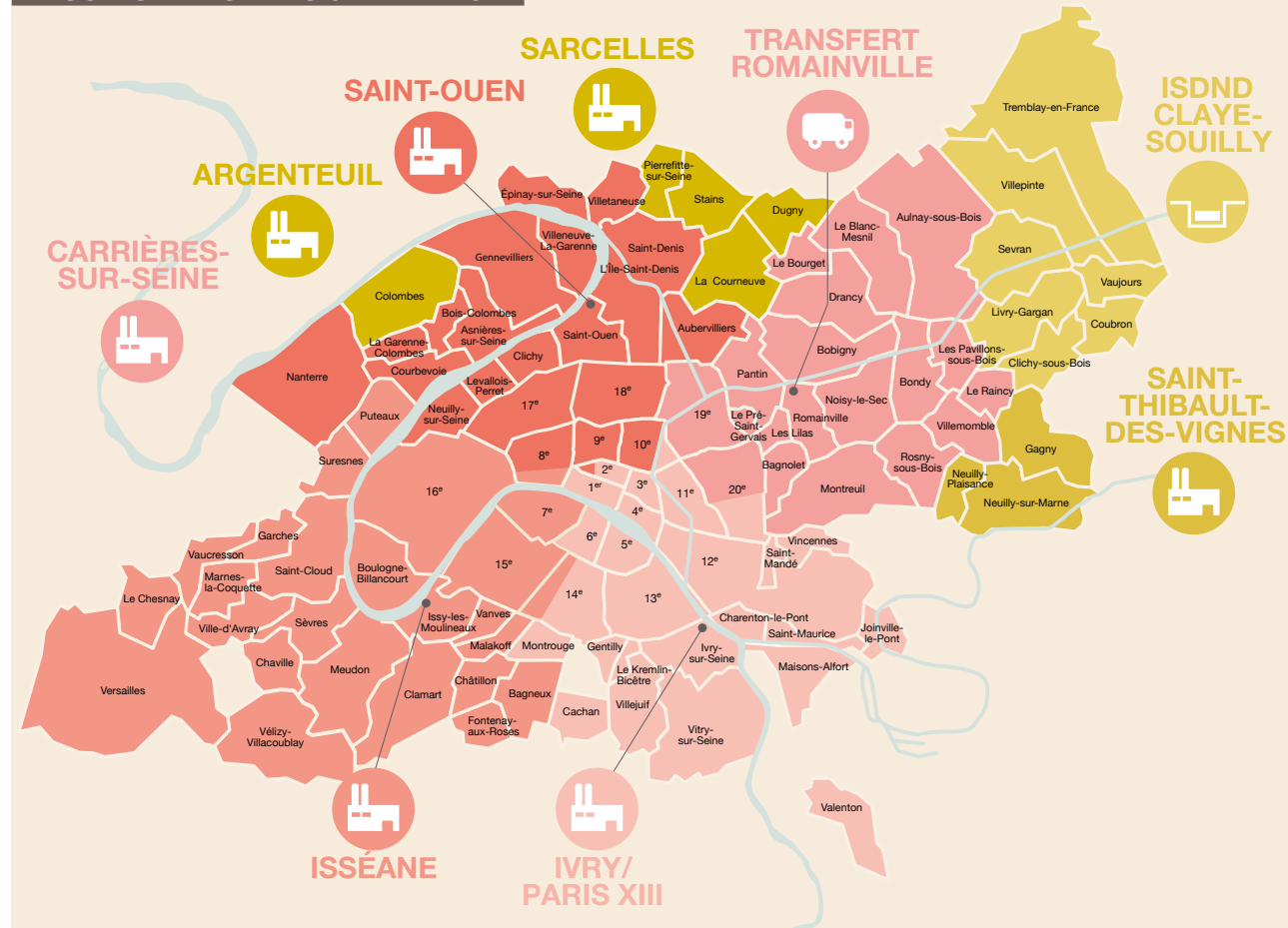
DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIES	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
IVRY/PARIS XIII	5995	4961	SITA
ROMAINVILLE	11387	3667*	Urbaser environnement
TOTAL	17382	8628	

* Le tout venant de la déchèterie de Romainville est ensuite trié dans un centre d'OE. Les tonnages valorisés issus de ce tri ne sont pas comptabilisés ici.

Ordures ménagères résiduelles

BASSINS VERSANTS JANVIER 2014



RÉPARTITION DES TONNAGES 2013

UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS	VALORISATION					EXPLOITANTS
		Vapeur vendue (EN MWh)	Électricité vendue (EN MWh)	Mâchefers (EN TONNES)	Ferreux (EN TONNES)	Non-ferreux (EN TONNES)	
ISSÉANE	459 825	562 855	59 767	84 240	6 782	841	TSI
IVRY/PARIS XIII	685 787	1 054 724	43 177	120 352	13 185	654	IP13
SAINT-OUEN	541 404	1 093 916	5 663	103 079	11 939	966	TIRU
ARGENTEUIL*	37 152	1 592	14 371	8 997	649	50	Novergie
CARRIÈRES- SUR-SEINE*	17 617	10 018	1 306	3 633	628	15	Novergie
ST-THIBAULT-DES VIGNES*	42 329	0	16 122	9 073	949	71	Novergie
SARCELLES*	40 783	42 071	6 063	7 027	885	41	SAREN (Véolia)
TOTAL	1 824 896**	2 765 176	146 469	336 401	35 018	2 638	

* Pour les UIOM extérieures, le tonnage indiqué correspond au tonnage incinéré pour le compte du Sycptom.
 ** Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Sycptom.

Contrôle des rejets atmosphériques

des centres d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom



	NATURE DES REJETS							Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	Dioxines et furanes (en ng/Nm ³)
	Concentrations en mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂								
	Poussières	Acide chlorhydrique	Acide fluorhydrique	Dioxyde de soufre	Oxydes d'azote	Cadmium + thallium	Mercuré		
VALEURS LIMITES D'ÉMISSION APPLICABLES DEPUIS LE 28/12/2005	10	10	1	50	200 (80)*	0,05	0,05	0,50	0,10

Arrêté ministériel du 20/09/2002

IVRY/PARIS XIII

FÉVRIER ET AVRIL	4,2	0,9	0,07	24	61	0,003	0,002	0,04	0,051
MAI (Syctom)	3,6	0,5	0,09	26	70	0,006	0,002	0,08	0,007
JUILLET ET DÉCEMBRE	1,4	1,4	0,16	6	56	0,004	0,004	0,07	0,012
OCTOBRE (Syctom)	3,0	0,7	0,13	13	63	0,004	0,003	0,05	0,005

SAINT-OUEN

MARS	1,1	1,0	0,1	10	53	0,001	0,002	0,04	0,008
AVRIL (Syctom)	1,0	1,1	0,1	10	54	0,004	0,006	0,06	0,010
JUILLET	2,3	0,8	0,1	24	65	0,002	0,003	0,13	0,007
OCTOBRE (Syctom)	1,9	1,0	0,1	7	71	0,004	0,010	0,04	0,107**

ISSÉANE

MARS	4,5	2,3	0,1	1,9	27	0,0007	0,001	0,02	0,004
AVRIL	1,4	1,9	0,16	1,5	25	0,0007	0,003	0,07	0,004
JUIN (Syctom)	0,1	3,8	0,05	2,0	21	0,002	0,006	0,01	0,003
JUILLET	0,4	2,5	0,06	1,4	31	0,0008	0,001	0,02	0,007
OCTOBRE	0,4	4,8	0,03	1,5	62	0,0003	0,0005	0,04	0,004
DÉCEMBRE (Syctom)	0,3	2,4	0,05	0,8	19	0,003	0,053	0,06	0,003

* Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry/Paris XIII et à Saint-Ouen. À Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

** La concentration en dioxines et furanes mesurée lors de la campagne du mois d'octobre dépasse la valeur limite d'émission en raison de problèmes rencontrés au niveau de l'échangeur à plaques de la ligne 2. Une nouvelle mesure a été réalisée au mois de décembre une fois cet échangeur remplacé. La concentration mesurée était alors revenue à un niveau inférieur à la valeur limite d'émission.

ng/Nm³ : nanogramme (milliardième de gramme) par Normal mètre cube (quantité de gaz enfermée dans 1 m³ pour des conditions normales de température et de pression).

mg/Nm³ : milligramme (millième de gramme) par Normal mètre cube.

Les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus sont des valeurs majorées dans la mesure où l'on a pris comme valeur de la mesure, pour chaque paramètre dont la teneur était trop faible pour pouvoir être quantifiée, la valeur de la limite de quantification de la méthode.

Déchets déversés dans les installations de stockage

en tonnes

REFIOM DIRIGÉS VERS LES ISDD

VILLEPARISIS (contrat Syctom)

en provenance de

UIOM à Ivry/Paris XIII	17 817
UIOM Isséane	11 478
UIOM à Saint-Ouen	11 958
TOTAL ISDD	41 253

DÉCHETS INERTES DIRIGÉS VERS LES ISDI

CLAYE-SOUILLY (contrat Syctom)

Gravats de la déchèterie à Ivry/Paris XIII	3 456
Gravats de la déchèterie à Romainville	3 003
TOTAL	6 459

Centre hors contrat Syctom

Gravats marchés privés OE	14 364
Gravats marché OE chantier	636
TOTAL	15 000

TOTAL ISDI 21 459

DÉCHETS NON DANGEREUX DIRIGÉS VERS LES ISDND

BOUQUEVAL (contrat Syctom)

Refus de la déchèterie à Romainville	0
OM de l'UIOM Ivry/Paris XIII	0
OM de l'UIOM Saint-Ouen	0
OM du Centre de Romainville	68 883
TOTAL	68 883

CLAYE-SOUILLY (contrat Syctom)

OM issues des apports directs	42 759
OM du Centre de Romainville	28 249
OM de l'UIOM Ivry/Paris XIII	10 909
OM de l'UIOM Saint-Ouen	11 229
OM de l'UIOM Isséane	418
Refus CS et déclassements du centre de tri à Sevran	2 950
TOTAL	96 514

TOTAL ISDND (contrat Syctom) 165 397

REFIOM : Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

ISDD : Installation de stockage des déchets dangereux

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

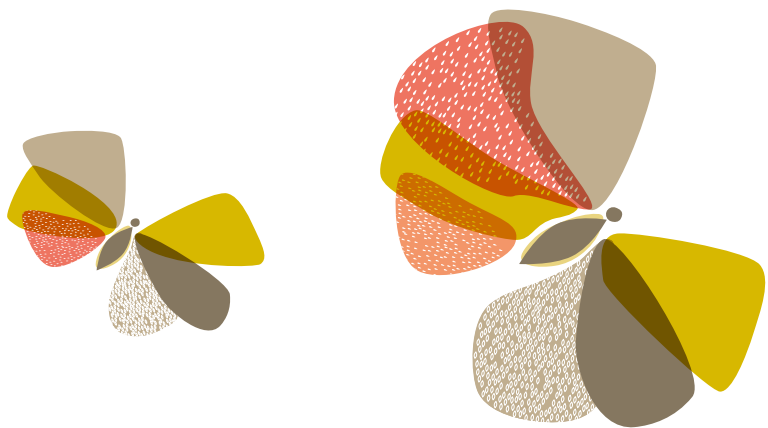
Centre hors contrat Syctom

Refus de tri CS marchés privés vers REP	693
Refus de tri OE	83 999
TOTAL ISDND (hors contrat Syctom)	84 692

TOTAL ISDND 250 089

TOTAL DÉCHETS déversés en centre de stockage 312 801

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.



syctom

**l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers**

35, bd de Sébastopol
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00
Fax : 01 45 08 54 77
www.syctom-paris.fr